



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE ARDENNE LORRAINE
L'Europe s'invente chez nous

Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE)

Communauté de communes
du Bassin de Joinville en Champagne (CCBJC)

Document annexé à la décision du conseil communautaire du 16 décembre 2021



ENTRE

La Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne, représentée par son Président, Jean-Marc FEVRE

ci-après, la « **Collectivité bénéficiaire** » ;

d'une part,

ET

- L'Etat représenté par le Préfet du département de la Haute-Marne, Monsieur Joseph ZIMET
- Le Conseil régional de la Région Grand Est, représenté par son Président, Monsieur Jean ROTTNER

ci-après, les « **Parties prenantes** »

d'autre part,

PREAMBULE

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique économique dans les territoires, le Gouvernement a proposé aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : Le contrat de relance et de transition écologique (*circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CRTE sur le territoire national*).

Concomitamment la Région GRAND EST a souhaité mettre en place un Pacte de la ruralité. Ce pacte a notamment pour objectif de maintenir et développer les activités économiques, notamment artisanales et commerciales, de services, culturelles et touristiques (*délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est*)

De cette volonté commune sont nés les Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Écologique – PTRTE (*accord de relance Etat-Région voté le 17 décembre 2020 par la Région et le 30 mars 2021 par l'État en région*).

Ces PTRTE incarnent le partenariat inédit de l'État et du Conseil Régional qui coaniment la démarche et partagent une volonté de simplification, d'efficacité et d'accompagnement sur mesure au service des projets des territoires pour une relance durable.

Le PTRTE, signé pour la durée des mandats municipaux, illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'État et les collectivités territoriales. Il intègre les dispositifs d'accompagnement de l'État à destination des collectivités territoriales, considérablement renforcés par les crédits du plan de relance lors des deux premières années.

Le PTRTE est la traduction de l'ambition d'un projet de territoire : la transition écologique et la cohésion territoriale sont la colonne vertébrale de ce contrat, qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés, tous impliqués dans la relance.

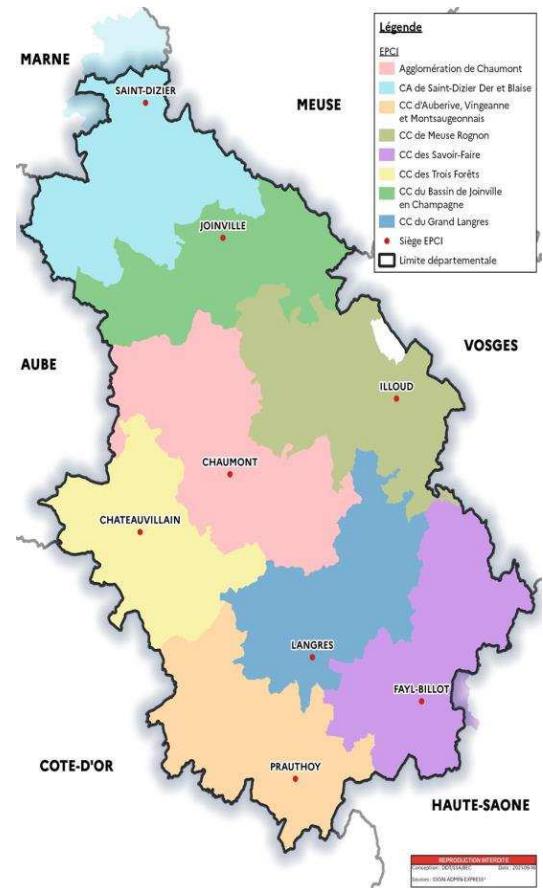
Le but du présent pacte territorial est de mobiliser les énergies sur la concrétisation des actions prioritaires, de pouvoir les identifier clairement en consolidant leur inscription dans une stratégie territoriale de développement, en s'inscrivant dans la durée du mandat local.

1. La Haute-Marne, un département authentique au cœur du Grand-Est

Située à la croisée des chemins entre Nancy, Troyes et Dijon, la Haute-Marne bénéficie d'atouts indéniables en matière de développement de son territoire dont les ressources naturelles constituent le socle. Longtemps surnommée « le château d'eau de la France », la Haute-Marne possède un important réseau hydrographique d'une grande qualité et compte de nombreux bassins versants (Meuse, Marne, Aube...) dont une rivière a donné son nom au département. Ces cours d'eau forment la colonne vertébrale du développement des activités humaines et les populations se trouvent aujourd'hui encore concentrées dans les principales vallées. Façonnés par ses habitants depuis des générations, les paysages diversifiés traduisent l'héritage des pratiques agricoles et forestières et confèrent au territoire son identité caractéristique, à travers la juxtaposition de plaines et de bois. La forêt haut-marnaise, qui représente 40 % du territoire départemental, est tellement remarquable qu'elle a été retenue pour accueillir le onzième parc national consacré aux forêts feuillues de plaines. Riche d'espaces naturels préservés et de savoir-faire d'excellence comme la métallurgie, la coutellerie, la vannerie ou encore la gastronomie, le département ouvre des perspectives nouvelles aux citadins à la recherche d'authenticité.

Fortes de ces nombreux atouts, les collectivités territoriales haut-marnaises développent des projets destinés à invertir la déprise démographique, à lutter contre le vieillissement de sa population et à améliorer l'accès de ses habitants aux services et à l'emploi. Elles s'investissent en faveur de la préservation de la qualité du cadre de vie, d'un aménagement durable du territoire, de la reconquête de la biodiversité, du développement des énergies renouvelables ou encore de la promotion des circuits courts et de la valorisation des productions locales. Toutefois pour être menées à bien, ces politiques ambitieuses impliquent une mobilisation forte de l'ensemble des acteurs qui contribuent à leur mise en œuvre.

C'est pourquoi, dans le cadre du plan *France relance*, l'État conjointement au conseil régional du Grand Est, propose aux collectivités territoriales de les accompagner à travers un nouveau type de contrat : le Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE). Conclu pour six ans, il acte la généralisation d'un nouveau mode de collaboration État-collectivités en intégrant les dispositifs existants. Il place les enjeux de la transition écologique au cœur des projets en tant qu'axe de développement environnemental, économique, social et solidaire. Cette dynamique multi-partenariale sera garante du renforcement des synergies nécessaires à la concrétisation des ambitions locales, tout en concourant à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de lutte contre le réchauffement climatique, de gestion économe des espaces, de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, de prévention des risques et d'économie circulaire.



Carte du département de la Haute-Marne

2. Contexte et objectifs du PTRTE

Le PTRTE est avant tout un pacte de confiance en la capacité de rebond et d'initiative des territoires du Grand Est.

La crise a mis en évidence certains dysfonctionnements mais également constitué un formidable accélérateur de la gouvernance et de la dynamique des territoires comme entités protectrices, créatives et porteuses de ressources vitales, démocratiques, culturelles économiques et sociales.

La mise en œuvre des PTRTE, dans le contexte de la crise sanitaire Covid 19, présente l'opportunité de créer des moments d'échanges, de favoriser le décloisonnement d'acteurs, de territoires, d'encourager la coopération et le partage d'expériences, dans la perspective d'initier la mise en œuvre de projets novateurs.

Il est aujourd'hui absolument nécessaire de sortir de la compétition des territoires et de réinterroger les leviers de développement en repartant des besoins de base de la population et du sens de l'action collective.

Ce sont les raisons pour lesquelles les cadres de contractualisation et de financements classiques ne suffisent plus. La Région Grand Est et l'Etat souhaitent accompagner l'émergence de projets qualifiants et décisifs pour l'avenir construits par le territoire, transversaux, en lien avec les ambitions de Grand Est Territoire, du Pacte de ruralité et du Business Act.

L'ambition du PTRTE est de permettre une convergence progressive des contractualisations préexistantes.

Les objectifs du PTRTE pour l'Etat et la Région peuvent être ainsi résumés :

- Une volonté commune de l'Etat et de la Région d'**accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires**, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).
- Un objectif inédit de **convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire** :
 - Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, la Région, l'Etat et ses opérateurs ;
 - Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat Etat-Régions de 2020.
- Un support pour la **déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées** entre l'Etat et la Région :
 - 3 orientations stratégiques à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :
 - Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE** (avec bilan écologique)
 - COHÉSION territoriale et coopérations** (maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)
 - ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires** (de proximité, productive, relocalisation...)
 - et 3 sujets transversaux :
 - le déploiement des usages du **numérique**
 - les **synergies inter-territoires** et interrégionales
 - les **dynamiques transfrontalières**
- **Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales**
 - **Au niveau national** : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...

- **Au niveau régional** : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport...
- **Une convergence progressive des contractualisations préexistantes**
Contrats de référence intégrés dans le PTRTE :

Intitulé du contrat intégré au PTRTE	Date de signature du contrat ou du dernier avenant	Echelle du contrat
Contrat de ruralité	Décembre 2016	CCBJC
Convention « Petites villes de demain »	26/05/2021	CCBJC et ville de Joinville
Contrat local de santé	30/01/17	CCBJC
OPAH de la commune de Joinville		Ville de Joinville
AMI Centre-bourg	2015	CCBJC + ville de Joinville
Opération de revitalisation	28/01/20	ORT (ville Joinville + commune de Poissons)
Plan offensive croissance emploi (POCE)	16/12/2019	CCBJC (avec la CC des Portes de Meuse)
Territoires d'industrie	7/11/2019	CCBJC + CC des Portes de Meuse + Entreprises locales

N.B. : Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégré dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

Ainsi, le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et décisifs pour l'avenir.

Le Projet de développement du territoire pour l'accompagnement de Cigéo (PDT) couvre un territoire interdépartemental qui va bien au-delà du PTRTE de la CCBJC.

Le PDT ne peut pas faire l'objet d'une intégration au sein du PTRTE. Mais le PTRTE devra veiller à une bonne articulation de ses actions avec le PDT. En effet, il s'agit d'une contractualisation aux enjeux majeurs pour le territoire du Nord Haute-Marne (et de l'ensemble des EPCI concernés par le PDT).

3. Portée et contenu du pacte de la Communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne (CCBJC) à la date de signature ou mise à jour du PTRTE

Périmètre géographique de contractualisation

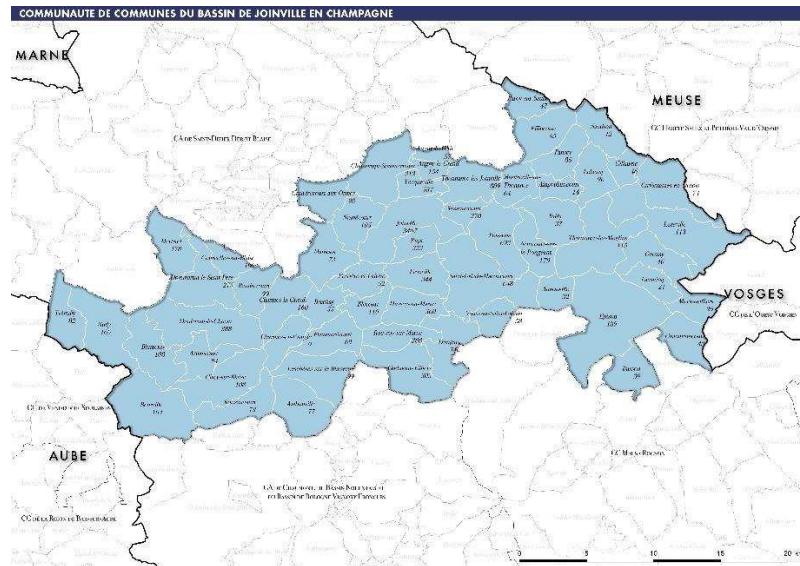
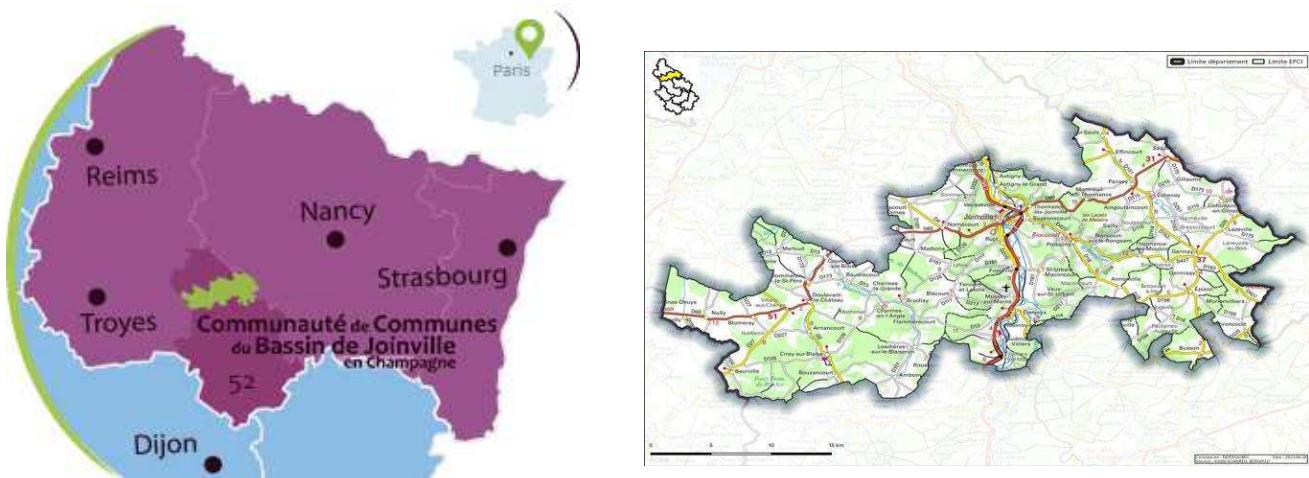
Le PTRTE couvre la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne (CCBJC), territoire qui compte 13507 habitants (2020) pour 59 communes ce qui en fait la 4^{ème} intercommunalité de Haute-Marne.

La CCBJC s'étend des limites de l'Aube aux frontières des Vosges et de la Meuse.

La CCBJC se situe dans le Nord-Haut-Marnais, au croisement entre les deux agglomérations de Saint-Dizier et de Chaumont, mais également de deux Métropoles régionales que sont Troyes et Nancy.

Le Bassin de Joinville en Champagne reste néanmoins très rural et éloigné des axes routiers importants. Le territoire du bassin de Joinville concentre ses dynamiques principalement et historiquement le long de la Vallée de la Marne, qui concentre les principaux axes de communication (RN 67 et la voie de chemin de fer), la Marne et le Canal de Champagne à Bourgogne.

Positionnement géographique



Il est à noter que dans le cadre d'une stratégie à conforter inter-PTRTE, la communauté de communes est impliquée aux côtés :

- De la Communauté de communes des Portes de Meuse dans le projet PARC'INNOV, projet de parc d'activités situé à cheval sur la CCBJC et sur la CC des Portes de Meuse en Meuse
- De la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier Der & Blaise dans le cadre de la planification territoriale à l'échelle du SCOT de la Haute-Marne

Situation et stratégie du territoire

L'intercommunalité du Bassin de Joinville mène une politique alliant une reprise économique et une adaptation aux nouveaux besoins des habitants. Le territoire connaît un déficit d'attractivité, de l'offre de services et d'équipements, cela impacte grandement toute la dynamique territoriale d'installation de population et d'activités économiques. Depuis 2014, les élus conduisent une politique de développement dans le cadre du champ d'actions de l'intercommunalité. Le PTRTE s'inscrira dans cette démarche

LE TERRITOIRE

Espace rural possédant des paysages de qualité caractérisés par ses villages ...

Armature territoriale repose sur le centre bourg de Joinville, pôle de services et équipements intermédiaires, permet de maintenir une cohésion sociale, un développement économique local, une offre de services pour les habitants, notamment de sa couronne. Néanmoins, Joinville connaît, depuis plusieurs années, une dévitalisation, liée à la perte de population et d'emplois, au vieillissement de la population et à la vacance du parc immobilier.

Un cadre naturel exceptionnel et un potentiel qui en émane. Le taux d'artificialisation s'établit à 1,7 % (contre 2,8 % en Haute-Marne et 5,3 % en France), en progression de 0,1 % sur la période 2009/2019. Le territoire de la CCBJC est couvert à 30 % par la forêt et compte trois sites classés Natura 2000 et des Zones Spéciales de Conservation.

Ces zones ont été désignés pour leurs espèces floristiques remarquables. La diversité des espèces qui ont été à l'origine de leur désignation démontre la richesse biologique du territoire. De plus, sept communes sont concernées par la zone RAMSAR¹ à l'ouest de l'EPCI. Malgré la faible part du territoire bénéficiant d'une protection au titre de la biodiversité, celui-ci possède des espèces et des habitats emblématiques.

Le territoire est riche d'un patrimoine architectural hérité du Moyen Âge et de la Renaissance.

Le territoire compte de nombreux monuments historiques dont 11 classés. L'un des atouts du territoire pour tendre vers ce développement touristique résidera notamment dans les labellisations « Petites cités de caractère » et « Villages étapes » obtenues par la commune de Joinville en 2015.

Les services et équipements sont essentiellement structurés autour de Joinville. La commune concentre 48 % des quelques 270 commerces du territoire. La CCBJC affiche des résultats satisfaisants du point de vue des équipements de proximité² (60 équipements pour 10 000 habitants pour la CCBJC

¹) zone humide d'importance internationale

²) gamme de proximité : boulodromes, terrains de tennis, salles ou terrains multisports, terrains de grands jeux et bibliothèques ;

contre 20 en moyenne pour la Haute-Marne), cependant le nombre d'équipements de gamme intermédiaire et gamme supérieure³ est bien moindre.

En matière de services, la fragilité de l'offre médicale limite l'attractivité du territoire. Comme dans de nombreux territoires, la CCBJC manque de professionnels de la médecine. Pour répondre à cette problématique, la CCBJC s'est engagée depuis 2017 dans une politique de santé : construction et gestion du premier centre de santé à l'échelle de l'ex région champardennaise, signature d'un contrat de santé avec le département, construction d'une maison de santé pluridisciplinaire en 2019. En parallèle, l'hôpital de Joinville a vocation d'EHPAD et effectue essentiellement des missions de soins au service des personnes âgées. Sur le volet scolaire, pour maintenir une attractivité résidentielle la CCBJC conduit une politique de regroupement scolaire afin de maintenir des établissements modernes incluant un service de périscolaire : sept groupes devraient voir le jour à terme (contre 14 écoles à la genèse du projet et dix en 2021).

Enjeux :

- *Valoriser le patrimoine pour attirer une clientèle touristique et de nouveaux habitants en quête d'espaces naturels (déployer un maillage d'itinéraires de découverte du territoire, valoriser la diversité des paysages support d'un cadre de vie remarquable, préserver les espaces ouverts...)*
- *Renforcer les aménagements, mobilités, l'hébergement vecteurs d'emplois via le développement de l'activité touristique et l'accueil de nouveaux habitants*

DEMOGRAPHIE et SITUATION SOCIALE DU TERRITOIRE

Territoire rural présentant de faibles densités démographiques (environ 19 hab/km² en moyenne), la CCBJC compte **13 507 habitants en 2020**, soit près de **7% de la population de la Haute-Marne**.

L'analyse de la distribution de la population permet d'identifier plusieurs secteurs concentrant la population :

- **La commune de Joinville, centralité principale du territoire** (3 286 habitants) ;
- **Poissons** (694 habitants), **Thonnanne-Lès-Joinville** (778 habitants), **Saint-Urbain-Macaucourt** (648 habitants), ou encore **Vecqueville** (564 habitants).
- **Quelques communes rurales qui accueillent chacune près de 300 habitants** (Rouvroy-sur-Marne, Donjeux, Suzannecourt Doulevant-le-Château, ...).

Sans compter sur ces polarités structurantes pour le territoire intercommunal, 45 communes concentrent moins 300 habitants (soit 70% de la population totale) et 11 communes en comptent moins de 50.

Ces contrastes sous-entendent donc l'existence de contextes territoriaux variés.

La CCBJC est aussi un territoire peu dense qui concentre une partie de ses habitants dans la vallée de la Marne et le long de ligne de la ferroviaire au centre du territoire. De Joinville à Villiers, la densité de population s'élève à plus de 18 habitants au km² autour des communes disposant de gares ou d'une bonne desserte le long des départementales telle que Dommartin-le-Saint-Père à l'ouest de la CCBJC.

Le territoire de la CC du Bassin de Joinville connaît une baisse démographique continue depuis 1968 (-0,8%/an entre les deux dernières périodes censitaires). Cette baisse s'inscrit dans la tendance observée sur d'autres territoires tels que la CA Saint-Dizier Der et Blaise par exemple, perdant également des habitants (-0,2%/an), ou encore le département de la Haute Marne qui suit également cette tendance (-0,5%/an).

³) gamme intermédiaire : salles de sport spécialisées, bassins de natation, structures d'athlétisme et pistes de roller, skate, vélo bicross ou freestyle ; gamme supérieure : théâtres, cinémas, lieux d'exposition et de patrimoine (musées notamment), parcours sportifs et de santé.

La faible croissance démographique s'explique en partie par un défaut d'attractivité qui entraîne le départ des actifs du territoire (-0,7% de croissance démographique par an lié à un solde migratoire déficitaire).

25 % de la population de la CCBJC a plus de 65 ans (19,8 % à l'échelle nationale) ; un pourcentage qui pourrait augmenter de 20 % d'ici à 15 ans. Les questions autour de l'adaptation du logement au vieillissement et de l'autonomie des personnes constituent donc des enjeux forts.

Le taux de pauvreté de la CCBJC atteint 19,4 % (27 % à Joinville et 18,4 % à l'échelle nationale). Aussi, le maintien des services de proximité et le développement de services appropriés (aide à la personne, téléconsultation...) doivent être pris en compte. Pour répondre au besoin de cette population, la question du logement social est prégnante et mérite une attention particulière. Par ailleurs, le développement de logements structurés tels que les résidences sociales est également un enjeu dans la mesure où il reste une solution d'hébergement pour des personnes rencontrant des difficultés d'accès à un logement de droit.

Enjeux :

- *Endiguer la baisse de population en retenant, fidélisant les jeunes ménages et en renforçant l'attractivité au bénéfice du renouvellement de la population et de la mixité générationnelle.*
- *Faire du vieillissement une opportunité pour développer une politique de « bien-vivre à la campagne » en développant et diversifiant l'offre de logements, services et équipements en adéquation aux différentes tranches d'âges des personnes âgées.*

CULTURE / SPORT / LOISIRS

La communauté de communes du Bassin de Joinville n'est pas compétente en matière de culture.

Par contre la promotion du tourisme et le développement du sport font partie intégrante des priorités fixées par les élus communautaires.

Pour ce faire la **communauté de commune gère un office de tourisme communautaire** installé au sein du château du Grand Jardin depuis 2019 grâce à un travail partenarial engagé depuis 2019 avec le département de la Haute-Marne.

L'office de tourisme développe des animations ponctuelles et promeut le territoire du Bassin de Joinville. Visites du château conjuguées à des visites de villages sont organisées toute l'année.

Par ailleurs les élus ont conscience que les **équipements sportifs** ont des implications fortes dans des domaines variés : sport, loisir, tourisme, enseignement, insertion, cohésion sociale, économie, prévention, communication. Par ces implications, le sport peut constituer un levier pour faire face à certaines difficultés rencontrées en milieu rural telles l'isolement des populations, le maintien de ces dernières sur les territoires, le maintien également du lien social ou encore le développement de l'attractivité de l'EPCI et de ses communes membres. Le développement du sport dans les espaces ruraux n'est pas considéré comme une fin en soi ; il fait partie du développement territorial.

Fort de ce constat, la CCBJC s'est impliquée dans son projet de construction de complexe sportif depuis 2014 en n'échappant pas aux contraintes de la pratique du sport en milieu rural conditionnée notamment :

- par la question de l'accès aux équipements sportifs, soit dispersés sur les territoires, soit au contraire concentrés dans les bourgs-centres ce qui implicitement soulève la question du transport pour pratiquer une activité ;
- par la nécessité de répondre aux nouvelles pratiques qui se développent et ainsi rester attractif;

- par la difficulté à pérenniser les activités sportives en raison d'une démographie de population souvent faible ;
- par une augmentation de la technicité dans les pratiques sportives et, de ce fait, la difficulté à trouver des professionnels pour les encadrer ;

En janvier 2022, un nouveau complexe sportif ouvrira donc ses portes et permettra d'accueillir l'ensemble des associations du territoire et permettront des rassemblements sportifs de niveau régional. En parallèle la CCBJC poursuivra son objectif de développement sportif par la construction de deux courts de tennis couverts.

Ces nouvelles installations complèteront l'offre déjà mise par en œuvre par l'intercommunalité telle que la réhabilitation du gymnase du champ de tir, le stade du champ de tir ou la réhabilitation de la salle d'escrime.

L'ECONOMIE DU TERRITOIRE

Le territoire s'inscrit dans un contexte général de perte de vitesse économique sous l'effet notamment d'une désindustrialisation qui a touché l'ensemble du Nord Haute-Marne, berceau de la fonderie, et d'une érosion démographique désormais structurelle sur l'ensemble du département. On note depuis quelques décennies maintenant, une baisse du nombre d'emplois que l'on peut croiser avec un taux de chômage en hausse. La faible dynamique de l'emploi induit une déprise des villages et du bourg-centre, entraînant le départ des jeunes et donc un faible renouvellement des ménages dans les communes du territoire.

Le territoire de la CCBJC est confronté à une **baisse chronique du nombre d'emplois (-1 701 emplois entre 1975 et 2015)**. Cette tendance longue est toutefois à replacer dans une dynamique globale de perte de vitesse affectant le département de la Haute-Marne, bien que celle-ci soit moins intense (0,32% par an) que dans le Bassin de Joinville en Champagne (-0.92% par an).

A l'échelle du territoire, l'emploi est fortement concentré dans le secteur de Joinville (75% des emplois au lieu de travail). Avec 1 584 emplois au lieu de travail **Joinville constitue en effet le pôle d'emploi principal du territoire**, suivie de Vecqueville (404 emplois, soit 11%) et Fronville (218 emplois, soit 6%). Ces deux communes accueillent les deux entreprises phares de la CCBJC que sont l'entreprise FERRY CAPITAIN (fonderie- métallurgie) et l'entreprise ALLEVARD REJNA (suspensions automobiles).

Premier pôle du secteur Est, la commune de Poissons concentre quant à elle 175 emplois, soit 5% de l'ensemble des emplois du territoire.

Les difficultés économiques de la CCBJC se lisent à travers la **hausse importante du taux de chômage**, passant de 12,6% à 16,4% entre 2010 et 2015, et 15.8 % en 2017 une progression plus forte que la moyenne départementale (13,4 % en Haute-Marne en 2017). Cette hausse témoigne d'un **chômage de longue durée et de l'inadaptation de l'offre d'emploi à la main d'œuvre disponible**.

Face à ce constat la CCBJC s'est engagé pour le portage de l'expérimentation TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE (TZCLD) dont la candidature est envisagée en janvier 2022. A travers de l'ambition qu'elle porte, les entreprises à but d'emploi qui sont envisagées pourraient être une partie de réponse aux difficultés d'emploi.

La répartition des emplois du territoire est donc révélatrice d'un territoire organisé autour de la ville-centre, moteur pour le développement économique et la réponse aux besoins quotidiens des populations, au sein d'un territoire à l'empreinte rurale historique.

La répartition des emplois par fonctions économiques souligne la **tonalité industrielle encore marquée du territoire** avec 17,2% des emplois dans la fabrication contre 10% à l'échelle de l'ancienne région

Champagne-Ardenne. Malgré les difficultés du secteur, **l'agriculture reste par ailleurs prédominante** avec 10% des emplois par fonction

Par rapport à l'ancienne région Champagne-Ardenne, la **spécialisation du territoire vers la métallurgie** apparaît évidente et témoigne de savoir-faire anciens. Malgré les restructurations économiques qui touchent le secteur, la fonderie de fonte catalyse à elle-seule 17% des emplois du territoire. La production d'équipements automobiles et pièces électroniques comptent tous deux 11,2% des emplois.

Agriculture

La Surface Agricole Utile (SAU) reste stable entre 1988 et 2010 ; son emprise est d'environ 35 700 ha. Ce constat traduit la résistance du secteur et son ancrage au territoire. Il est à rapprocher des tendances observées à l'échelle de la Haute-Marne et de l'ancienne Région Champagne-Ardenne. La surface moyenne des exploitations ne cesse d'augmenter depuis 1988, passant de 62,3 ha à 151,23 en 2010. Si des données plus récentes ne sont pas disponibles, les élus avancent une SAU moyenne par exploitation de 190 ha aujourd'hui à l'échelle de la Haute-Marne, témoignant de tendances au remembrement et au rachat d'exploitations qui se poursuivent.

La reprise des exploitations ne semble pas être un enjeu dans le territoire, le nombre de candidats à la reprise étant plus important que le nombre d'exploitations disponibles. Les jeunes agriculteurs désireux de s'installer sont même confrontés à la concurrence des grands exploitants, entraînant une hausse des prix du foncier agricole.

Le prix des terres agricoles est influencé par différents facteurs, tels que la localisation, la qualité des sols, le type de production, ainsi que le niveau de pression foncière. En Haute Marne, les prix sont les moins élevés de la région Grand Est et sont compris entre 3 000 et 4 000 euros à l'hectare. Si le doublement des prix ces 20 dernières années reste « contenu » à l'échelle de la petite région agricole du Nord Est de la Haute-Marne par rapport aux prix exercés ailleurs dans la région (terres crayeuses de Marne, terres viticoles d'Alsace et Champagne...), les productions sont beaucoup moins rentables. On constate ainsi une décorrélation entre la hausse des prix des terres et la rentabilité des productions, qui diminue.

La pression foncière et la concurrence pour l'achat des terres restent toutefois palpables, en particulier pour les petits producteurs désireux de s'installer en agriculture de proximité ou en circuits-courts, dans le secteur maraîcher en particulier.

Sur le volet agricole, la CCBJC compte actuellement deux unités de méthanisation en fonctionnement (une en cogénération et une en injection), ainsi qu'une nouvelle unité de cogénération en construction. Les deux unités fonctionnelles ont une production assez élevée et sont conçues sur le même principe : les intrants alimentant le méthaniseur proviennent de plusieurs exploitations alentours et un plan d'épandage commun englobant ces exploitations est réalisé. Par ailleurs, les circuits courts de la CCBJC sont principalement constitués par des ventes directes chez les producteurs : trois producteurs vendent de la viande ou du poisson en direct, un producteur vend des produits laitiers et un dernier des fruits et légumes. Face aux évolutions des modes de consommation, les exploitants doivent tendre vers un nouveau modèle agricole, notamment via les labellisations et le développement des circuits courts.

Enjeux :

- *Diversifier le tissu économique et les secteurs par des activités permettant à la fois de redorer l'image du territoire et valorisant ses ressources (économie circulaire, énergies renouvelables, agriculture extensive...).*
- *Enclencher une dynamique de reconversion en favorisant l'émulation entrepreneuriale par une offre foncière et immobilière de qualité, associée à des services connexes (gardiennage, restauration...) et adaptée aux attentes diversifiées des actifs, entreprises et activités.*
- *Faire du numérique un levier d'attractivité à destination des couples bi-actifs ou travailleurs indépendants en quête d'un cadre de vie agréable à la campagne pour exercer leur métier.*
- *Anticiper la mutation des secteurs de production afin de répondre aux nouveaux besoins dans un contexte de tertiarisation de l'économie et de nouveaux métiers (formation, adaptation au numérique et nouvelles technologies, mise en réseau).*
- *Accompagner les entreprises dans leur parcours résidentiel en apportant de la lisibilité au territoire en interne (connaissance des disponibilités, départs/reprises...) et aux potentiels porteurs de projets.*
- *Préserver le foncier agricole, en particulier pour le développement de plus petites exploitations.*
- *Soutenir le développement des pratiques plus raisonnées (limitation des intrants, valorisation des anciens modes de faire ou alternatifs, agro-biologie...).*
- *Faciliter la diversification des exploitations agricoles (vente à la ferme, agri-tourisme, produits annexes...).*
- *Recenser les bâtiments agricoles délaissés ou sous utilisés et envisager un éventuel changement de destination concernant le bâti présentant un potentiel de réhabilitation cohérent avec les attentes actuelles des ménages.*

HABITAT / URBANISME

Des logements anciens et énergivores. L'on comptabilise 7 378 logements au sein de la CCBJC dont 76,8 % de résidences principales (contre 80 % en Haute-Marne). La commune de Joinville concentre le taux de vacance le plus important du département avec près de 23 % ; la CCBJC se situe à 15,5%. La part de logements vacants a quasiment doublé en 20 ans, ayant pour conséquence une dégradation de l'habitat. Le centre de Joinville est davantage marqué par la vacance et l'habitat indigne.

Des projets prioritaires ou actions envisagées. L'OPAH centre-bourg lancée par la CCBJC a permis d'accompagner des projets de réhabilitation du patrimoine bâti de Joinville par des aides incitatives à destination des propriétaires occupants et bailleurs dans un objectif de réhabiliter des logements privés de la ville. Ainsi, 72 logements ont été subventionnés dans le cadre de cette opération dont 10 logements propriétaires bailleurs. Une opération coercitive par une restauration immobilière portant sur des immeubles très dégradés pour lesquels les propriétaires refusent de réaliser des travaux a également été menée.

Enjeux :

- *Anticiper la poursuite de la baisse de la taille des ménages en diversifiant l'offre de produits immobiliers par la création de logements intermédiaires adaptés à l'identité rurale du territoire.*

- Assurer une offre de logements permettant de satisfaire une diversité de parcours résidentiels sur le territoire intercommunal.
- Identifier et qualifier la vacance avant la mise en place d'outils adéquats afin de remettre des logements sur le marché, redorer l'attractivité des centres-bourgs et villages tout en limitant l'urbanisation en extension des tissus existants.
- Etudier les possibilités d'étendre les dispositifs mis en œuvre à Joinville pour réhabiliter le patrimoine ancien, rénover les logements et soutenir financièrement les propriétaires.
- Lutter contre la précarité énergétique et les situations d'inconfort en se saisissant des outils adéquats à l'échelle intercommunale pour améliorer l'habitat (OPAH-RU, plateforme de rénovation énergétique...) et communiquer auprès des propriétaires sur les aides existantes.
- Permettre aux personnes âgées et personnes souffrant de handicap de vivre dans de bonnes conditions de préférence à domicile en adaptant les logements à la perte d'autonomie (incitation auprès des bailleurs, domotique...).

Le programme « Petites villes de demain » (PVD) est l'une des mesures phares de l'agenda rural qui est un plan d'action lancé par les services de l'État en 2019 ayant pour objectif la redynamisation des territoires ruraux et le soutien des initiatives locales. PVD est destiné à accompagner les projets de revitalisation des communes de moins de 20 000 habitants qui jouent un rôle de centralité dans le territoire mais qui présentent des signes de vulnérabilité. Il est piloté par l'Agence nationale de cohésion du territoire (ANCT), en association avec des partenaires nationaux (Banques des territoires, Anah, Cerema, notamment), mais également avec les acteurs locaux engagés en faveur de la revitalisation des petites centralités. Il se traduira par la contractualisation d'une opération de revitalisation du territoire (ORT). La commune de Joinville, retenue dans le programme PVD, bénéficiera des leviers d'action pour poursuivre les actions déjà engagées. Une contractualisation entre l'État, la commune et la CCBJC sous la forme d'une convention d'adhésion a été signé le 26 mai 2021. Les collectivités disposent d'un délai de 18 mois à compter de la signature de la convention d'adhésion pour élaborer leur ORT qui sera intégrée à ce PTRTE.

De plus, un programme d'intérêt général pourrait être mis en place de manière à couvrir l'ensemble du territoire et dans l'objectif de massifier les travaux de rénovation performante des bâtiments pour les particuliers. Ce programme pourrait amplifier la rénovation énergétique dans des secteurs identifiés du territoire, fortement impactés. L'ensemble de l'EPCI présente un potentiel important de réhabilitation dans le parc ancien. Les missions d'information, de conseil et d'accompagnement des ménages doivent se développer.

Joinville a également été retenue dans le cadre du déploiement accéléré du plan national de lutte contre la vacance. La commune souffre en effet de dévitalisation et de perte d'attractivité, alors qu'elle joue un rôle important dans l'organisation du territoire. Cette déprise démographique entraîne une forte vacance des logements dans le parc public et privé qui s'explique notamment par son ancienneté. Parallèlement au programme d'amélioration de l'habitat mis en place par la CCBJC, cette démarche permettra de disposer d'outils pour identifier les leviers à mettre en œuvre pour lutter efficacement contre la vacance.

Enfin, le permis de louer mis en place par la ville de Joinville début 2019 montre des résultats positifs. Sa pérennisation permettrait de mieux contrôler le parc locatif privé pour réduire le nombre de logements insalubres et lutter efficacement contre les marchands de sommeil.

Dans le cadre du travail conduit dans le cadre du PTRTE mais surtout de l'élaboration du PADD du PLUI, les enjeux environnementaux prioritaires du territoire ont été analysés et évalués en fonction des axes retenus. la synthèse est présentée ci-après :

Les ambitions de la CCBJC en matière de transition écologique

Si l'on synthétise les orientations de la communauté sur les axes de foncier, paysage, trame verte et bleue, risques et nuisances, ressource en eau, déchets et transition énergétique, le projet politique décline plusieurs orientations.

S'agissant de la **consommation du foncier**, en vue de poursuivre la dynamique de réduction des consommations d'espaces naturels, agricoles et forestiers enregistrés localement entre 2011 et 2021 (au moins 50% en dix ans) Le projet porté par la CCBJC encourage à « faire le choix de la **sobriété foncière et de la valorisation des cœurs de villes et de villages** ». A ce titre, le renouvellement urbain, la résorption de la vacance et la densification sont promus.

Cette ambition se décline de façon plus spécifique dans l'orientation « développer un territoire à forte sobriété environnementale », qui porte l'objectif de « favoriser les formes urbaines et architecturales plus compactes » ; ou encore dans l'orientation « maintenir un cadre de vie sain » qui promeut la requalification des friches agricoles et industrielles, lesquelles représentent un important gisement foncier, et ce notamment pour des projets en lien avec les activités ou l'habitat.

Par ailleurs, l'ensemble des **mesures en faveur de la valorisation et de la préservation de la trame verte et bleue sur l'ensemble du territoire**, permettra de limiter la consommation de foncier naturel ou agricole.

Dans le même esprit, l'orientation « conforter l'activité agricole et favoriser sa diversification », portant l'objectif de **conforter l'activité agricole**, soutient la préservation du foncier agricole autour des bassins de vie.

Enfin, on notera qu'en vue d'assurer la résilience du territoire face à des risques naturels exacerbés par le changement climatique et de maintenir un cadre de vie sain les élus de la CCBJC prévoient l'encadrement de l'urbanisation des secteurs concernés par les risques naturels et technologiques, ce qui aura pour effet de limiter la consommation foncière sur ces espaces.

La préservation de la qualité paysagère et patrimoniale est traitée transversalement tout au long du projet porté par la CCBJC. C'est un axe fortement mis en avant durant non seulement l'élaboration du PADD du PLUI mais également au cours des ateliers de travail qui se sont déroulés avec le CEREMA.

- L'orientation « **protéger durablement le socle agro-naturel du territoire** », est, après l'orientation « révéler les spécificités paysagères et patrimoniales du paysage », l'orientation qui porte le plus visiblement une ambition en faveur de la préservation et de la valorisation des paysages du territoire. En inscrivant la protection des espaces naturels et la préservation et le renforcement des corridors écologiques, dans le projet politique, cette orientation participera directement à la mise en valeur de la diversité des paysages naturels du Bassin de Joinville en Champagne. On note que cette orientation met particulièrement l'accent sur les paysages agricoles, emblèmes du territoire.

- La question de la **protection et la revalorisation du patrimoine architectural** est particulièrement prégnante dans les ambitions portées par l'intercommunalité. En effet, la valorisation, la restauration, la rénovation dont énergétique/thermique et la promotion du patrimoine bâti sont inscrites dans de

nombreuses orientations du projet politique. la commune de Joinville a su impulser depuis 2012 une véritable politique en ce sens qui devrait impulser une dynamique communautaire.

- De la même manière les élus du territoire tendent vers l'orientation « **Favoriser et diffuser un "tourisme raisonné"** » dans le Bassin de Joinville et ses environs ». Cette orientation a pour ambition de valoriser et promouvoir la richesse du patrimoine architectural et la qualité du paysage du territoire. Cette orientation devra cependant prendre en compte l'impact potentiel des infrastructures touristiques sur le paysage.

Les élus souhaitent également s'engager dans :

- **La valorisation et la promotion des paysages du territoire**, et de leurs ressources, en encourageant le développement d'itinéraires de découverte et les circuits-courts et ventes directes à la ferme
- **La requalification des friches** (agricoles et industrielles) du territoire. Cette ambition permettra, dans une certaine mesure, de valoriser le paysage du territoire. Par ailleurs, la proposition de développer certains équipements nouveaux sur ces espaces, doit permettre préserver les paysages qualitatifs du territoire, en investissant des espaces délaissés.
- Enfin, le souci de la collectivité d'assurer la **résilience du territoire face aux risques naturels** en encadrant l'urbanisation, permettra indirectement de prendre en compte la question paysagère.
- La question de l'impact du développement des énergies renouvelables, encouragé par l'orientation « **viser l'autonomie énergétique** », devra également se faire en prenant en compte l'insertion paysagère et patrimoniale.

Afin de limiter la consommation d'espaces naturels et préserver la Trame Verte et Bleue locale, les ambitions de la CCBJC portent sur la prise en compte de **nombreuses dispositions en faveur du maintien, de la protection et de la valorisation des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques** du territoire

- Tant dans les centres bourgs (préserver les coupures d'urbanisation en fonds de vallées, les ceintures végétales, les vergers en fond de jardin, les alignements d'arbres et la présence de l'eau) et au niveau des zones d'activités économiques et commerciales (végétaliser ces espaces via des surfaces enherbées, ou des alignements d'arbres) ...
- ... que dans les espaces à dominante naturelle (préserver les entités boisées, les milieux ouverts, les milieux aquatiques et les zones humides) et agricole (replanter des haies, protéger le foncier agricole).

En complément, le projet politique inscrit des objectifs de **modération de la consommation d'espaces naturels et agricoles d'au moins 50% la consommation réalisée entre 2011 et 2021 (en attente des objectifs du SCoT)**. Cette réduction de la consommation d'espace viendra sans aucun doute limiter les pressions sur les réservoirs de biodiversité et corridors écologiques intégrés aux coupures d'urbanisation, et prévoit des mesures complémentaires pour protéger le foncier naturel du territoire.

- L'objectif d'**assurer la résilience du territoire face au changement climatique**, devrait ainsi avoir un effet positif sur la réduction de la consommation d'espaces naturels en induisant une limitation de l'imperméabilisation des sols dans les zones concernées par les risques d'inondations et de retrait-gonflement des argiles, et en y promouvant le maintien et le développement du patrimoine végétal.

- En encourageant le **développement d'équipements type « fermes solaires » ou « tiers-lieux »** sur des friches industrielles et agricoles la CCBJC souhaite éviter, tant que possible, la consommation d'espaces naturels supplémentaires.

- les élus de la CCBJC seront, par ailleurs, sensibles et attentifs à la **maîtrise du développement éolien et au développement de l'énergie solaire photovoltaïque** préférentiellement en toiture pour réduire la consommation d'espaces naturels supplémentaires par le développement de ces équipements au sol.

Au-delà du foncier naturel, le PADD encourage aussi la **préservation des ressources naturelles**. Parmi les principaux objectifs on peut avancer :

- **La diversification et la valorisation des ressources agricoles**, et de la biodiversité et des paysages associés, sont inscrites dans le projet politique ;
- Une **gestion plus durable de la ressource eau** est soutenue ;

Les élus de la CCBJC soutiennent également la **réduction des pollutions et des nuisances engendrées par les activités du territoire sur les milieux naturels** :

Pour ce faire, les élus souhaitent :

- Encourager ainsi le développement d'une agriculture plus durable, moins impactante pour l'environnement ;
- Conserver la qualité de l'air et la requalification des sites et sols pollués
- Déployer assainissement performant, devant contribuer à l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques

Afin de limiter l'exposition des habitants et usager aux **risques naturels**, les élus souhaitent améliorer la connaissance de ces risques et de limiter les projets d'urbanisation dans les zones les plus touchées. De plus, les objectifs de consommation de l'espace, de limitation de l'artificialisation des espaces naturels et agricoles, la garantie de la préservation d'espaces de nature en cœur de villes et de villages, et l'amélioration de la gestion des eaux pluviales, notamment dans les secteurs les plus urbanisés devraient limiter l'amplification du risque de ruissellement lié à l'imperméabilisation des sols.

Par ailleurs, souhaitent prendre en compte **les risques technologiques et anthropiques** en encadrant **l'urbanisation à proximité des zones les plus impactées** pour lequel les risques et nuisances potentielles doivent être évaluées afin de protéger les habitants et les usagers.

Ils souhaitent également traiter directement la problématique des **nuisances sonores** en veillant à préserver les habitants des nuisances sonores routières, en particulier le long de la RD67 et en limitant le trafic routier du territoire et les pollutions sonores et atmosphériques qui y sont liées.

En effet, les élus souhaitent fortement favoriser le **développement des mobilités douces**, de l'offre de transport ferré, et des alternatives à la voiture individuelle thermique.

Une attention est également portée pour **réduire la pollution des sols**, notamment en encourageant la requalification des friches agricoles et industrielles, et le renouvellement urbain, notamment à Joinville

Afin de garantir la préservation de la ressource en eau en quantité et en qualité, le projet politique prévoit un développement répondant aux enjeux de **sobriété environnementale**.

A ce titre, le projet engage le territoire à **gérer durablement la ressource en eau** pour sécuriser son approvisionnement en lien avec les actions du SDAGE Seine-Normandie 2022-2027, tout en prenant en compte le contexte de changement climatique. Le projet prévoit également d'accompagner les collectivités du territoire intercommunal dans la mise aux normes, et le respect des conditions, d'un assainissement collectif et non collectif performant.

Le maintien de la qualité de la ressource en eau fait l'objet de plusieurs enjeux :

- Mise en valeur des cours d'eau et rivières du territoire et la protection stricte et la reconstitution des milieux aquatiques le long des principales vallées du territoire (Marne, Blaise et Bras de la Saulx).
- Mise en œuvre des dispositions en faveur de l'agroécologie en contribuant à la réduction de la pollution des eaux superficielles et souterraines du territoire par les nitrates et produits phytosanitaires.
- Limiter le ruissellement urbain, source de pollution des eaux superficielles, en promouvant la gestion alternative des eaux pluviales, notamment dans les secteurs les plus urbanisés, et en encourageant de façon transversale la poursuite des efforts engagés en matière de sobriété foncière.
- Soutenir les dynamiques de réduction et de valorisation des déchets, et encourager l'économie circulaire, en portant le focus notamment sur la filière du BTP et la filière agricole.

Enfin, concernant la sobriété énergétique du territoire, les élus souhaitent une attention particulière sur la rénovation énergétique du bâti en favorisant la **performance environnementale et énergétique des développements urbains et en encourageant les initiatives de réhabilitation énergétique dans l'existant.**

En ce qui concerne les consommations énergétiques en provenance du secteur des transports, il est souhaité un développement de nombreuses **orientations en faveur des mobilités douces** et notamment des mobilités cyclables. Toutefois la grandeur du territoire fait que celui est relativement dépendant de la voiture. Les élus souhaitent en ce sens le renforcement de l'offre de transport ferré, et le développement des alternatives à la voiture individuelle thermique.

Les élus souhaitent également **encourager l'utilisation des énergies renouvelables** sur le territoire et le développement de nouvelles filières en particulier la biomasse via le bois-énergie et la méthanisation, le solaire thermique et photovoltaïque ainsi que la géothermie. Le développement des énergies renouvelables aura un impact positif sur les émissions de GES.

Le **déploiement de l'économie circulaire** doit quant à lui contribuer à améliorer la sobriété énergétique des secteurs économiques du territoire (industrie, agriculture, tertiaire), en permettant la mutualisation des ressources, des infrastructures et des services.

Bilan écologique et environnemental

Le bilan écologique est détaillé en annexe (fiches) selon les 13 indicateurs définis dans la circulaire ministérielle du 20 novembre 2020.

4. METHODOLOGIE APPLIQUEE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PACTE

La CCBJC a bénéficié d'un accompagnement du Cerema pour initier ce Pacte.

Des élus communaux ont été invités à participer à 2 ateliers en vue de contextualiser la démarche du PTRTE et **dégager des priorités concertées en lien** naturellement **avec les ambitions dessinées dans le projet politique du PADD en cours de construction, dont les principaux axes autour de la transition écologique ont été synthétisés ci-dessus.**

A l'issue de ces travaux, et au regard des diverses démarches et réflexions déjà engagées par la collectivité, on peut dégager les **enjeux et ambitions suivants pour ce PTRTE :**

- 1. Engager le territoire dans une démarche de transition écologique et énergétique**
- 2. Conforter l'activité agricole et favoriser la diversification vers des pratiques plus durables**
- 3. Impulser et soutenir la diversification économique du territoire**
- 4. Renforcer l'attractivité du territoire en agissant sur le bâti et l'offre de services**

Piliers	1. Transition écolologique et énergétique	2. Agriculture et alimentation	3. Mutations économiques	4. Attractivité du territoire
Enjeux	Indépendance énergétique et développement des énergies alternatives	Attractivité des métiers de l'agriculture	Environnement favorable à l'entrepreneuriat	Attractivité touristique
	Changement climatique, sensibilisation à la transition écologique	Diversité des modes de production	Dynamisme de l'économie locale, services de proximité	Offre de santé et accès aux soins
	Qualité des ressources naturelles	Gouvernance et coopérations	Transition numérique	Attractivité résidentielle
	Structuration de l'offre de mobilités			Accès à la culture et au sport

Objectifs identifiés

1. Transition écologique

- Gagner en indépendance énergétique en développant la production d'énergies renouvelables
- Intégrer ces nouvelles formes d'énergies au paysage sans le dénaturer
- Lutter contre la précarité énergétique
- Sensibiliser à la transition écologique
- Préserver la ressource en eau
- Diversifier et structurer les différents modes de déplacement

2. Agriculture et alimentation

- Préserver les agriculteurs et les producteurs sur le territoire
- Permettre le développement de nouvelles structures, notamment de petite taille
- Promouvoir et gagner en lisibilité pour améliorer l'attractivité des activités agricoles
- Soutenir le développement de circuits courts pour une alimentation durable

3. Mutations économiques

- Valoriser l'image et la perception du territoire afin d'attirer de nouvelles entreprises et populations
- Restructurer les filières locales, notamment la filière « bois »
- Développer le numérique
- Accompagner le développement d'entreprises innovantes
- Développer une économie locale créatrice de valeur ajoutée
- Définir et promouvoir la capacité d'accueil de nouvelles entreprises

4. Attractivité du territoire

- Reconquérir les logements abandonnés en agissant sur la rénovation du bâti
- Se réapproprier les espaces en déprise
- Consolider l'offre de services à la population
- (Créer une ligne de transport pour les personnes non autonomes)
- Agir sur le recrutement des professionnels de santé en leur fournissant une aide matérielle
- Valoriser les sites touristiques autour de l'axe du canal
- Améliorer l'image et la perception du territoire auprès des jeunes ménages
- Développer l'accès à la culture, aux sports et aux activités de loisir

• Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme

Chaque projet prioritaire jugé comme particulièrement structurant à l'échelle d'un territoire et mobilisant des financements importants des parties prenantes au Pacte, fera l'objet d'une fiche projet élaborée par le maître d'ouvrage.

Pour mémoire les **4 piliers retenus, référencés dans les tableaux ci dessous** et les 14 enjeux.

Piliers	1. Transition écologique et énergétique	2. Agriculture et alimentation	3. Mutations économiques	4. Attractivité du territoire
Enjeux	Indépendance énergétique et développement des énergies alternatives	Attractivité des métiers de l'agriculture	Environnement favorable à l'entreprenariat	Attractivité touristique
	Changement climatique, sensibilisation à la TE	Diversité des modes de production	Dynamisme de l'économie locale, services de proximité	Offre de santé et accès aux soins
	Qualité des ressources naturelles	Gouvernance et coopérations	Transition numérique	Attractivité résidentielle
	Structuration de l'offre de mobilités			Accès à la culture et au sport

Intitulé du projet	Porteurs du projet	Maturité du projet	Référence à un enjeu stratégique / une question à résoudre identifié(e) dans le Pacte	Contractualisation existante ou en cours de rédaction
PILIER N°1 : TRANSITION ECOLOGIQUE				
Mise en place de la démarche Zéro Phyto à l'échelle de la CCBJC	CCBJC et ses communes (par MAD services techniques de la CCBJC aux communes membres) ⁱ	A lancer 2022	Pilier 1 – enjeu n°3	Non
Changements chaudières à gaz dans les bâtiments publics	CCBJC + communes membres	A Lancer (2022 et 2026)	Pilier 1 – enjeu n°1	Non
Etude générale sur le développement de l'éolien et du photovoltaïque sur la communauté de communes	CCBJC	A lancer 2022	Pilier 1 – enjeu n°1	Non
Réaménagement de l'ancienne école de Donjeux + changement du système de chauffage	Commune de Donjeux	Engagé 2022/2023	Pilier 1 – enjeu n°1 + Pilier 4 – enjeu n°3	Non
Aménagement et mise à jour des réseaux du village + voirie + sécurité routière (2 programmes)	Commune de Donjeux	Engagé 2022/2026	Pilier 1 – enjeu n°3 et 4	Non
Favoriser l'acquisition de véhicules électriques pour les services de la CCBJC	CCBJC	A lancer 2022/2026	Pilier 1 – enjeu 1 et 4	Non
Etude sur la Saulx et l'Ornain	CCBJC + EPCI concernés	Engagé 2022/2023	Pilier 1 – enjeu n°3	Groupement de commande préexistant
Opérations groupées de mises aux normes ANC ⁱⁱ	Communes membres	A développer 2022/2026	Pilier 1 – enjeu n°3	Non
Etude globale sur l'eau et l'assainissement (préparation transfert compétence)	CCBJC	A lancer 2022/2024	Pilier 1 – enjeu n°3	Non
Isolation thermique des bâtiments publics (Gymnase Billon et Salle des fêtes de Joinville)	Ville de Joinville	A lancer 2022	Pilier 1 – enjeu n°2 Pilier 4 – enjeu n°3	Non
Développement de l'énergie solaire (optimisation des toits de grande surface bâtiments existants et à faible valeur	Ville de Joinville	A lancer 2022/2026		Non

architecturale			Pilier 1 – enjeu n°1	
Sécuriser les cheminements doux	Ville de Joinville	A lancer 2022/2026	Pilier 1 – enjeu 4 Pilier 4 – enjeux n°1 et 3	Non
Rénovation énergétique Mairie + 3 logements communaux	Commune de Saint-Urbain Maconcourt	A lancer 2022/2024	Pilier 1 – enjeu n°1	Non

Intitulé du projet	Porteurs du projet	Maturité du projet	Référence à un enjeu stratégique / une question à résoudre identifié(e) dans le Pacte	Contractualisation existante ou en cours de rédaction
PILIER N°2 : AGRICULTURE ET ALIMENTATION				
Proposer des espaces tests aux jeunes agriculteurs désireux de se lancer dans le maraîchage	CCBJC + Syndicat mixte du Nord Haute-Marne + chambre agriculture	A lancer 2022/2026	Pilier 2 – enjeux 1, 2 et 3	Non
Accompagner les porteurs de projets en circuits courts	CCBJC + Syndicat mixte du Nord Haute-Marne + chambre agriculture	A développer 2022/2026	Pilier 2 – enjeux 2 et 3	Non
Organiser des journées « fermes ouvertes »	CCBJC + Syndicat mixte du Nord Haute-Marne + chambre agriculture	A développer 2022/2026	Pilier 2 – enjeu 1	Non
Créer des filières de maraîchage	CCBJC + EBE TZCLD + chambre agriculture	A lancer 2022/2026	Pilier 2 – enjeux 1, 2	Non
Mise en œuvre du PAT	Syndicat mixte du Nord Haute-Marne + chambre agriculture	A développer 2022/2026	Pilier 2 – enjeux 1,2 et 3	Non

Intitulé du projet	Porteurs du projet	Maturité du projet	Référence à un enjeu stratégique / une question à résoudre identifié(e) dans le Pacte	Contractualisation existante ou en cours de rédaction
PILIER N°3 : MUTATIONS ECONOMIQUES				
Mise en œuvre de l'hôtel d'entreprises et de l'espace de coworking	CCBJC	A lancer 2022	Pilier 1 – enjeu 4 Pilier 3 – enjeux 1 et 2	POCE / Contrat de CC avec le GIP
Projet de ressourcerie	EBE via TZCLD	A développer 2022/2026	Pilier 3 – enjeux 1 et 2	Candidature expérimentation TZCLD
Mise en place d'un parc d'activités autour d'activités innovantes (parc'innov)	Syndicat mixte Parc Innov	A lancer 2022/2024	Pilier 3, enjeux 1 et 3 Pilier 1, enjeu 2	POCE / Territoires d'industrie
Opération « je rénove un commerce » Aide à la rénovation des commerces	Ville de Joinville	A développer 2022/2026	Pilier 3, enjeux 1 et 2	ORT
Opération « j'achète un commerce vacant » Conditions favorables pour la reprise	Ville de Joinville	A développer 2022/2026	Pilier 3, enjeux 1 et 2	ORT
Opération « coup de pouce pour mon commerce » Aide à la rénovation légère intérieure	Ville de Joinville	A développer 2022/2026	Pilier 3, enjeux 1 et 2	ORT

Intitulé du projet	Porteurs du projet	Maturité du projet	Référence à un enjeu stratégique / une question à résoudre identifié(e) dans le Pacte	Contractualisation existante ou en cours de rédaction
PILIER N°4 : ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE				
Mise en valeur de l'Eglise et réhabilitation de la mairie originelle	Commune de Donjeux	A lancer 2024/2026	Pilier 4 – enjeux 1 et 4	Non
Etude sur la reconversion de la friche AVK (Logements, résidence senior, parc, stationnements ?)	Commune de Joinville	A lancer 2022	Pilier 4 – enjeux 2 et 3	Non
Mise en œuvre de la piste cyclable Est (Joinville / camping des forges st Marie)	CCBJC	A lancer 2023/2024	Pilier 1 – enjeu 4 Pilier 4 – enjeu 1	Non
Etude de faisabilité pour une piscine intercommunale	CCBJC	A lancer - 2022	Pilier 4 – Enjeu n°4	Non
Construction d'un piscine intercommunale	CCBJC	A lancer (2026)	Pilier 4 – enjeu n°4	Non
Etude sur le logement (Pré-OPAH) – commune de Doulevant le château	CCBJC	A lancer 2022/2023	Pilier 4 – enjeu 3	ORT (avenant)
Poursuivre le maillage des regroupements scolaires sur la CCBJC : Doulevant le Château + centre-ville de Joinville	CCBJC	Avancé /à lancer 2022/2026	Pilier 4 – enjeux 3 et 4	Non
Réhabilitation du groupe scolaire Jean de Joinville	CCBJC	A lancer 2022	Pilier 4 – enjeu 3 Pilier 1 – enjeu 1	Non
OPAH RU de Joinville (dispositif incitatif)	Ville de Joinville	A développer 2022/2026	Pilier 4 – enjeu 3	ORT
ORI (dispositif coercitif)	Ville de Joinville	A développer 2022/2026	Pilier 4 – enjeu 3	ORT
Ravalements de façades (dispositif incitatif)	Ville de Joinville	A développer 2022/2026	Pilier 4 – enjeu 3	ORT
Requalification du parvis de la Mairie + réhabilitation de	Ville de Joinville	A lancer		ORT

l'Hôtel de ville		2022/2024	Pilier 4 – enjeu 3	
Réaménagement des abords de l'Eglise Notre Dame	Ville de Joinville	A lancer 2022/2024	Pilier 4 – enjeux 1 et 3	ORT
Aménagement Ilot des cloutiers (square paysager et jeux)	Ville de Joinville	A lancer 2022/2026	Pilier 4 – enjeux 1 et 3	ORT
Rénover les voiries afin d'y intégrer les déplacements actifs	Ville de Joinville	A lancer 2022/2026	Pilier 4 – enjeu 3 Pilier 1 – enjeu 4	ORT
Rénovation du parc public « le petit bois »	Ville de Joinville	A lancer 2022/2026	Pilier 4 – enjeu 1	Non
Collines du Château d'en Haut – poursuite de la mise en valeur des vestiges	Ville de Joinville	A développer 2022/2026	Pilier 4 – enjeu 1	ORT
Création de 6 logements locatifs dont 1 pour PMR Logements basse consommation énergétique	Commune de Poissons	Avancé – 2022 (travaux)	Pilier 4 – enjeu n°3 Pilier 1- enjeu n°2	ORT (axes 2.3 et 2.4)
Construction d'une résidence senior (15 logements) en lien étroit avec EHPAD et ADMR – cœur de ville, reconversion îlot centre bourg	Commune de Poissons	Avancé – 2022 : étude 2023 : travaux	Pilier 4 – Enjeu n°3	ORT (axe 2.5)
A proximité du terrain de football, construction d'un club house pour sportifs et d'un terrain multisports	Commune de Poissons	Avancé – 2022 : étude 2023 : travaux	Pilier 4 – enjeu n°4	ORT (axes 3.1, 4.1 et 4.3)
Aménagement d'un parking en cœur de village avec un accès piétons (passerelle) pour l'accès au nouveau city sport	Commune de Poissons	Avancé – 2022 : étude 2023 : travaux	Pilier 4 – enjeu n°3 & 4	ORT (axe 4.3)
Aménagement Urbain et paysager en cœur de bourg sur un îlot réaménagé (rénovation urbaine)	Commune de Poissons	Avancé – 2021 : étude 2022 : travaux	Pilier 4 – enjeu n°3	ORT (axe 4.1 et 4.3)

5. Processus de choix et de financement des projets

1. Le territoire identifie le **vivier de projets** qu'il estime structurants, décisifs, important pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.
2. **Les parties prenantes s'engagent à faire avancer les projets retenus comme prioritaires** soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année.
3. Les parties prenantes s'engagent à **faire avancer les projets retenus comme prioritaires** soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.

➤ **Zoom sur la relance** : les projets identifiés pour la relance, c'est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisé en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'Etat et la Région au sein d'un comité départemental ad hoc, voire Régional (si mobilisation de fonds européens). Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE.

Méthodologie d'analyse de l'impact des projets

L'ensemble des projets est examiné dans le but d'évaluer la qualité environnementale.

À cette fin :

1 - les partenaires territoriaux s'appuieront sur une grille d'analyse ex-ante des impacts potentiels des actions. Cette grille est téléchargeable :

> au format Excel <https://www.communecter.org/upload/communecter/organisations/5ca1b2bb40bb4e9352ba351b/file/5fbd1e0f690864da258b45b1/5fe0e5c66908642f0f8b45c9/201221modelisationgrilleanalyseconcourrirTEVXLS.xlsx>

> au format Libre Office <https://www.communecter.org/upload/communecter/organisations/5ca1b2bb40bb4e9352ba351b/file/5fbd1e0f690864da258b45b1/5fe0e5c66908642f0f8b45c9/201221modelisationgrilleanalyseconcourrirTEVODS.ods>

Une notice est disponible en annexe 4.

2 - L'évaluation des actions et des projets pourra être menée en complément de l'accompagnement du Cerema grâce à l'outil de priorisation, présenté début 2022 par l'équipe projet. Cet outil, qui se veut évolutif, permet d'organiser les actions et de s'assurer de leur pertinence, au regard d'un référentiel intégrant une cotation au sujet de la mobilisation des acteurs, de son rayonnement, des ressources disponibles, de la réponse à l'enjeu, etc. Les critères peuvent aussi être pondérés selon la réalité du territoire et ses priorités.

6. Les engagements des partenaires

- **Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026**
 - Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
 - Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.
- **Les engagements du territoire :**
 - Identifier un référent technique.
 - Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
 - Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.
- **Les engagements de la Région :**
 - Accompagner la démarche en proximité grâce à la Maison de Région Bar-le-Duc/Saint-Dizier qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
 - Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
 - Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobiliser l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.
- **Les engagements de l'État :**
 1. Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État
 2. Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes
 3. Contribuer à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.

7. Une gouvernance partagée

2 comités sont créés : un Comité de Gouvernance et un Comité Technique pour l'articulation du PTRTE.

Comité de Gouvernance

Ce Comité de Gouvernance est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Dans une finalité d'efficience et en concordance avec les objectifs du PTRTE d'intégration de contractualisations existantes, les membres du comité préciseront la réorganisation des comitologies préexistantes et induite par la mise en place du PTRTE.

Composition du Comité de Gouvernance :

- Du Préfet de Département ou son représentant
- Du Président du Conseil régional ou son représentant
- Du Directeur de la Maison de la Région de St Dizier / Bar le Duc
- Du Président de la CC du bassin de Joinville en Champagne

Ce Comité de Gouvernance peut décider de se voir associer, en tant que de besoin, des personnalités, représentants des forces vives et autres représentants de partenaires impliqués dans les projets du territoire.

Le rôle du Comité de Gouvernance est :

- D'assurer le suivi collégial de la mise en œuvre du Pacte (prise en compte des projets en cohérence avec la stratégie du Pacte, veiller au respect des délais envisagés, s'assurer de la mobilisation des financements...) ;
- De valider les priorités annuelles pour l'aménagement du territoire décidées par le territoire ;
- De signaler et proposer de nouvelles actions prioritaires, qu'elles soient portées par des collectivités, des entreprises ou des associations, et d'optimiser l'appui qui peut leur être apporté (subventions de soutien à l'investissement ; déploiement d'ingénierie territoriale...).

Le rythme des réunions sera à minima annuel. Le Comité de Gouvernance pourra se réunir selon une périodicité plus courte en fonction de l'avancement des projets et en tant que de besoin.

La mise en cohérence et la mutualisation des dispositifs de financements, concernant les autres dispositifs d'intervention seront assurées par le Comité de Gouvernance.

Le Comité de Gouvernance procédera par ailleurs annuellement à l'actualisation du recensement et de la priorisation des projets figurant en annexe.

Comité Technique

Ce comité est composé de référents techniques désignés pour représenter chacune des parties prenantes du Comité de Gouvernance.

La désignation des référents donne lieu à une information partagée.

Chaque référent est le correspondant naturel des porteurs de projets pour mobiliser les dispositifs et ressources en ce qui le concerne, et en veillant à la complémentarité avec ceux des partenaires du Pacte Territorial.

Il se réunit à minima semestriellement et autant que de besoins pour « maturer » les projets, trouver les solutions techniques d'accomplissement et assurer le suivi de leur mise en œuvre.

Un Comité Technique précède le Comité de Gouvernance et en assure sa préparation.

Les contacts techniques du PTRTE :

Etat	Région Grand Est	CCBJC
Préfecture : BOVIGNY Anaïs Cheffe du SCPPAT anaïs.bovigny@haute-marne.gouv.fr 03.25.30.21.80	Lydie ROLLOT Cheffe du Service développement territorial Mail : lydie.rollot@grandest.fr Tél : 03.26.70.66.53	Céline ROURE Directrice Générale des Services Mail : dgs@ccbjc.fr Tél : 03.25 05 94 69
DDT52 : VANDENDAELE Hubert Responsable de mission accompagnement des projets des territoires hubert.vandendaele@haute-marne.gouv.fr 03 25 30 79 69	Isabelle ROUX Chargée de mission contractualisation Mail : isabelle.roux@grandest.fr Tél : 03.26.70.89.06	

Durée et évolution du Pacte

Le présent Pacte est signé pour une durée allant jusqu'à la fin des mandats municipaux. Il est opérationnel à partir de la date de signature des parties, et peut être modifié par avenant dès que le Comité de Gouvernance aura validé et signé le dit avenant au Pacte.

Un avenant annuel sera signé par les parties pour donner les nouveaux chantiers stratégiques et les projets prioritaires à accompagner pour les parties prenantes au Pacte. Ces priorités sont proposées par les Collectivités Territoriales, qui proposeront les orientations du Pacte pour son territoire dans le cadre du Comité de Pilotage Territorial.

Validé par le conseil communautaire réuni le 16 décembre 2021

Fait à Joinville, le 17 décembre 2021

M. Joseph ZIMET



Préfet du département de la Haute-Marne

M. Jean ROTTNER



Président de la Région Grand Est

M. Jean-Marc FEVRE



*Président de la Communauté de Communes
Du Bassin de Joinville en Champagne*

1. Annexes

- A. État écologique**
- B. Notice des critères d'analyse**
- C. Modèle fiche action**
- D. Modèle fiche projet**

Annexe A: état écologique

Socle d'indicateurs à l'appui de l'état des lieux écologique initial

La circulaire du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des contrats de relance et de transition écologique prévoit la réalisation d'un état des lieux écologique. Cet état des lieux initial, partie intégrante du diagnostic du territoire qui précède l'élaboration et la conclusion du CRTE, doit permettre de connaître l'état des milieux et des infrastructures au lancement du contrat, en identifiant les points de sensibilité écologiques. Il permet d'être en mesure de définir, dans le projet de territoire, une trajectoire qui contribue à l'amélioration de cet état au terme du CRTE. Cet exercice permet de s'assurer que les priorités portées dans le cadre du projet de territoire correspondent bien aux problématiques propres qui ont été identifiées au préalable, pour être en mesure de veiller in fine à la cohérence entre les actions financées par le CRTE et les objectifs préalablement arrêtés dans le projet de territoire.

L'annexe à la circulaire du 20 novembre 2020 propose une liste non exhaustive d'indicateurs à l'appui de cet état des lieux écologique, tout en laissant aux territoires le libre choix des thèmes à explorer dans le cadre de cet exercice. Sur cette base et en tenant compte des données effectivement disponibles à l'échelle de chaque EPCI, nous avons souhaité proposer ce socle minimal de 13 indicateurs pour faire en sorte que l'état des lieux écologique initial interroge la situation du territoire au regard de chacun des principaux objectifs poursuivis par les politiques nationales de transition écologique. Il s'agit également de disposer d'une base de données homogène sur l'ensemble des territoires, de leur permettre de se situer en contextualisant leur situation au regard de moyennes et d'objectifs nationaux et locaux, afin d'aider à l'identification des forces, faiblesses et marges de progression du territoire. Enfin, ce socle est structuré conformément à la taxonomie européenne, déclinée également dans le cadre du budget vert, pour interroger chacun des 6 objectifs environnementaux : lutte contre le changement climatique; adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels; gestion de la ressource en eau; économie circulaire, déchets et prévention des risques technologiques; lutte contre les pollutions; Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Les fiches suivantes détaillent chacun des 13 indicateurs constituant ce socle minimal.

Indicateur 1 : Émissions de gaz à effet de serre annuelles

Intitulé	Émissions de gaz à effet de serre annuelles
Définition	Émissions de GES totales sur le territoire et rapportées au nombre d'habitants
Unité	Tonne d'équivalent CO2 – TeqCO2/an Tonne d'équivalent CO2 par habitant – TeqCO2/hab/an
Modalités de calcul	<p>Pour définir les émissions de GES, se référer à l'outil Bilan GES Territoire de l'Ademe en privilégiant l'approche globale : https://www.bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/contenu/index/page/Bilan%2BGES%2BTerritoires/siGras/0</p> <p>Ou une méthode équivalente</p> <p>Pour les émissions par habitant, rapporter les émissions totales de CO2 du territoire à la population statistique au sens de l'INSEE</p>
Sources	Observatoires régionaux de l'énergie, du climat et de l'air. Observatoires Gaz à effet de serre indirects https://observatoire.atmo-grandest.eu/donnees/
Périoricité	annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Limitation du changement climatique
Objectif stratégique	Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	<p>Stratégie nationale bas carbone (SNBC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – valeur cible à 1,1 teqCO2/hab d'ici 2050 – 40 % émissions GES globales en 2030 / -75% en 2050 <i>(par rapport à 1990)</i> – 35 % émissions GES du secteur industriel en 2030 / -- <i>80 % en 2050 (par rapport à 1990)</i> – 50 % émissions GES du secteur agricole en 2050 <i>(par rapport à 2015)</i> – 0 GES liées à la production d'énergie en 2050 – 0 GES liées au secteur du bâtiment en 2050 (100% de bâtiments neutres)
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence	Voir le rapport 2020 du Haut Conseil pour le Climat (données 2017), en particulier les pages 73 et suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - 6,9 teqCO2/hab au niveau national - entre 8 et 10 teqCO2/hab au niveau régional
<p>Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locales, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer</p>	

État des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2012 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance	Constaté 2018 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE	Objectif 2026 (*) À renseigner par le territoire
Émissions de GES annuelles du territoire (kTeqCO2eq / an)	158,85	150,19	120
Émissions de GES annuelles par habitant (kgeqCO2 / an / hab)	11,87	12,00	9,6

(*) l'objectif 2026 est issu de la stratégie bas carbone (SNBC) à l'échéance 2030 fixant une baisse 40 %, une baisse retenue pour 2026 de 20 % par rapport à 2018.

Indicateur 2 : Consommation énergétique finale annuelle :

Intitulé	Consommation énergétique finale annuelle
Définition	Consommation énergétique finale du territoire, tous types (électricité, gaz naturel, biogaz, pétrole, charbon-bois, charbon-combustion minérale fossile) et tous secteurs (industrie, agriculture, résidentiel-tertiaire, énergie, déchets, transport) confondus, totale et par habitant
Unité	GWh / an MWh / hab / an
Modalités de calcul	Somme des consommations réelles d'énergie des utilisateurs finaux sur le territoire, y compris les consommations d'électricité et de chaleur qui sont des énergies secondaires. Pour la consommation par habitant, rapporter la consommation d'énergie totale du territoire à la population statistique au sens de l'INSEE
Sources	observatoires régionaux de l'énergie, du climat et de l'air https://observatoire.atmo-grandest.eu/donnees/
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Transition énergétique
Objectif stratégique	Réduire la consommation finale d'énergie
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) <ul style="list-style-type: none"> – Baisse de la consommation finale d'énergie de 16,5 % en 2028 par rapport à 2012 (soit 15,4 % par rapport à 2018) – Baisse de 20 % de la consommation primaire d'énergies fossiles en 2023 et de 35 % en 2028 par rapport à 2012
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locales, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer	

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2012 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance	Constaté 2018 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE	Objectif 2026 À renseigner par le territoire
Consommation énergétique finale annuelle du territoire (GWh / an)	467	426	371
Consommation énergétique finale annuelle par habitant (MWh / an / habitant)	34,9	34	32,5

Indicateur 3 : Production annuelle d'énergie renouvelable

Intitulé	Production annuelle d'énergie renouvelable
Définition	Production annuelle d'énergie renouvelable sur le territoire toutes sources confondues et selon les exigences réglementaires des PCAET (décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et arrêté du 4 août 2016 relatifs au plan climat-air-énergie territorial), c'est-à-dire incluant les filières de production d'électricité (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, biomasse solide, biogaz, géothermie), de chaleur (biomasse solide, pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, biogaz), de biométhane et de biocarburants. La production d'électricité d'origine hydraulique est suivie à part pour éviter l'effet statistique écrasant des grandes installations hydroélectriques par rapport aux autres ENR.
Unité	GWh/an
Modalités de calcul	<p>Somme de la production d'énergie renouvelable par filière et par type d'énergie (électricité, chaleur, biométhane et biocarburants) :</p> <p>ÉLECTRICITÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> • éolien terrestre • solaire photovoltaïque et thermodynamique • biomasse solide • biogaz • géothermie <p>Hors hydroélectrique</p> <p>CHALEUR</p> <ul style="list-style-type: none"> • biomasse solide • pompes à chaleur • géothermie • solaire thermique • biogaz <p>BIOMETHANE / BIOCARBURANTS</p> <p><i>Par convention, 50 % de la chaleur produite par l'incinération des déchets est considérée issue de déchets urbains renouvelables (source DGEC, dans ses bilans).</i></p> <p><i>L'électricité produite par cogénération via incinération des déchets en mélange compte pour 50 % comme une énergie renouvelable (biomasse solide). Les pompes à chaleur prises en compte sont les pompes à chaleur eau/eau, sol/eau, sol/sol avec une efficacité énergétique ≥ 126 % (PAC basse température) et une efficacité énergétique ≥ 111 % (PAC moyenne ou haute température) (exigences du crédit d'impôt pour la transition énergétique 2018).</i></p> <p><i>La cogénération à partir d'énergie fossile n'est pas prise en compte.</i></p> <p>La production annuelle d'énergie hydroélectrique sur le territoire est comptabilisée à part.</p>
Sources	observatoires régionaux de l'énergie, du climat et de l'air
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique

Politique publique	Transition énergétique
Objectif stratégique	Augmenter la production d'énergie renouvelable
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	<p>Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE):</p> <ul style="list-style-type: none"> – Production de biogaz à hauteur de 24 à 32 TWh en 2028 (4 à 6 fois la production de 2017) – Production de chaleur renouvelable : 196 TWh en 2023 ; 218 à 247 TWh en 2028 – Capacités de production d'électricité renouvelables installées : 73,5 GW en 2023, soit + 50 % par rapport à 2017 ; 101 à 113 GW en 2028, soit x2 par rapport à 2017
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locales, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer	

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2012 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance	Constaté 2019 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE	Objectif 2026 À renseigner par le territoire
Production annuelle d'ENR du territoire hors hydroélectrique (GWh / an)	351	526	550
Production annuelle d'énergie hydroélectrique du territoire (GWh / an)	2,38	2,32	2,32

Indicateur 4 : Part de la surface agricole utile en agriculture biologique

Intitulé	Part de la surface agricole utile en agriculture biologique
Définition	Part des surfaces d'exploitations agricoles certifiée agriculture biologique (AB) ou en conversion dans le total des SAU du territoire
Unité	% de surface agricole utile
Modalités de calcul	Somme des surfaces (en SAU) exploitées selon le label agriculture biologique (certifiée ou en conversion) rapportée au total des SAU du territoire
Sources	Agence bio DRAAF/DDTM
Périoricité	annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique Gestion de la ressource en eau Biodiversité
Politique publique	Agriculture et alimentation durable
Objectif stratégique	Développement de l'agriculture biologique
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Stratégie "De la Ferme à la Fourchette" (F2F) UE ; Plan ambition bio – Loi Egalim : – 15 % de SAU affectée à l'agriculture biologique au 31/12/2022 ; 30 % en 2030
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locales, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer	Au niveau national : – Valeur limite France métropolitaine = valeur moyenne des surfaces labellisées AB en 2016, soit 5,7 % de la SAU – Valeur 2019 = 8,5 % de la SAU labellisée AB, soit un doublement des surfaces en bio par rapport à 2014

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2014 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance	Constaté 2019 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE	Objectif 2026 À renseigner par le territoire
SAU totale du territoire (ha)	36934	36794	36794
SAU certifiée AB ou en conversion (ha)	0	351	7358
Part de la SAU du territoire en bio (%)	0%	1%	20%

Indicateur 5 : Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail

Intitulé	Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail
Définition	Proportion des déplacements domicile-travail effectués selon un mode de déplacement actif, i.e faisant appel à l'énergie musculaire telle que la marche à pied et le vélo, mais aussi la trottinette, les rollers, etc ; ou en transport en commun
Unité	%
Modalités de calcul	<p>La part des transports en commun et en mode actif dans les déplacements domicile-travail doit être calculée en divisant le nombre de trajets domicile travail effectué sur le territoire en utilisant les transports en commun ou les modes actifs en tant que principal moyen pour se rendre au travail (numérateur), par tous les trajets pour se rendre au travail, quel que soit le mode (dénominateur). Le résultat doit être ensuite multiplié par 100 et exprimé en pourcentage.</p> <p>Dans le cas où plusieurs modes sont utilisés, l'indicateur doit refléter le principal mode de déplacement, en fonction soit de la durée du trajet avec le mode en question, soit de la distance parcourue en utilisant ce mode.</p>
Sources	INSEE (Recensement population – déplacement domicile-travail) – données communales à agréger
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Mobilité
Objectif stratégique	Décarboner la mobilité
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	<p>SNBC : 0 émission liées à la mobilité en 2050</p> <p>Loi d'orientation des mobilités (LOM):</p> <ul style="list-style-type: none"> – Réduire de 37,5 % les émissions de CO2 liées à la mobilité en 2030 – Interdiction de la vente de voitures utilisant des énergies fossiles carbonées d'ici 2040 – Tripler la part modale du vélo d'ici 2024 (de 3% à 9% des déplacements quotidiens)
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locales, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer	

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2009 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance	Constaté 2020 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE	Objectif 2026 À renseigner par le territoire
Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail (%)	Pas de donnée	12,00 %	12,00 %

Indicateur 6 : Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés

Intitulé	Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés
Définition	Longueur des voies de pistes cyclables en site propre ou voies vertes sur le territoire
Unité	km
Modalités de calcul	<p>Somme des longueurs de voies cyclables en site propre et voies vertes.</p> <p>Les voies cyclables qui existent de chaque côté de la même route doivent être comptées séparément et il convient de multiplier par 2 la longueur des pistes bi-directionnelles.</p>
Sources	https://amenagements-cyclables.fr/ https://transport.data.gouv.fr/datasets/amenagements-cyclables-france-metropolitaine/ DREAL / DDTM
Périodicité	infra-annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Mobilité
Objectif stratégique	Décarboner la mobilité
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	<p>LOM :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Tripler la part modale du vélo d'ici 2024 (de 3% à 9% des déplacements quotidiens)
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locales, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer	

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2009 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance	Constaté 2021 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE	Objectif 2026 À renseigner par le territoire
Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés (km)	Pas de données	27	30

Indicateur 7 : Population située dans une zone à risque naturel élevé

Intitulé	Population située dans une zone à risque naturel élevé
Définition	Part de la population dans une zone à risque naturel fort ou très fort
Unité	%
Modalités de calcul	<p>Part, dans la population totale du territoire, de la population résidant dans une zone classée à risque naturel fort ou très fort, au sens notamment des plans de prévention des risques, des cartes TRI (territoires à risques importants d'inondations) et des « porter à connaissance »</p> <p>Les risques naturels pris en compte sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les inondations, y compris par submersion marine – Les mouvements de terrain, ce qui englobe les cavités souterraines, les glissements de terrain et les éboulements rocheux
Sources	<p>Fichiers fonciers du Cerema accessibles sur le site datafoncier.cerema.fr (informations à la parcelle sur la population d'un territoire)</p> <p>à croiser avec</p> <p>Fichiers des zones d'aléas forts et très forts des cartographies de PPR, TRI, PAC – disponibles auprès des DDT</p>
Périoricité	annuelle
Objectif environnemental associé	Adaptation au changement climatique
Politique publique	Prévention des risques
Objectif stratégique	Réduire la vulnérabilité vis-à-vis de ces risques naturels ou a minima veiller à ne pas l'accroître, faire émerger des opportunités
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Baisse de la vulnérabilité, ou a minima pas d'accroissement de la vulnérabilité du territoire
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	<i>Voir les PGRI et SLGRI</i>
Données de référence	<i>Sans objet</i>

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2009 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance</i>	Constaté 2015 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE</i>	Objectif 2026 <i>À renseigner par le territoire</i>
Part de la population résidant dans une zone à risque naturel élevé	Pas de données	5,4 %	5,4 %

Indicateur 8 : Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire

Intitulé	Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire
Définition	Il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.
Unité	%
Modalités de calcul	Rapport entre le volume d'eau introduit dans le réseau de distribution et le volume d'eau consommé, soit $100 - \frac{(\text{Volume comptabilisé domestique} + \text{Volume comptabilisé non domestique (facultatif)} + \text{Volume consommé sans comptage (facultatif)} + \text{Volume de service (facultatif)} + \text{Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté)})}{(\text{Volume produit} + \text{Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé)})} \times 100$ <p>Voir fiche détaillée sur https://www.services.eaufrance.fr/docs/indicateurs/P104.3_fiche.pdf</p>
Sources	Observatoire des données sur les services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) – indicateur P 104.3 <i>Voir en lien avec les agences de l'eau.</i>
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Gestion de la ressource en eau
Politique publique	Eau
Objectif stratégique	Réduire les consommations d'eau
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Le décret 2012-97 du 27 janvier 2012 issu de l'engagement 111 du Grenelle de l'Environnement définit un rendement seuil dont le calcul est adapté à chaque situation.
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence <i>Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locales, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer</i>	Voir dernier rapport SISPEA : https://www.services.eaufrance.fr/docs/synthese/rapports/Rapport_Sispea_2017_VF.pdf Le volume de pertes en eau par fuite sur le réseau (qui inclut la partie des branchements avant compteur) est de l'ordre de 20% du volume introduit dans le réseau de distribution (c'est-à-dire la somme des volumes produits et volumes importés).

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2009 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance</i>	Constaté 2017 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE</i>	Objectif 2026 <i>À renseigner par le territoire</i>
Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire (%)	Données indisponibles	16%	10,00 %

Indicateur 9 : Part des cours d'eau en bon état écologique

Intitulé	Part des cours d'eau en bon état écologique
Définition	Proportion des cours d'eau de surface dont l'état écologique est bon ou très bon
Unité	%
Modalités de calcul	Nombre de masses d'eau en bon état et très bon état écologique comprises dans le territoire sur le nombre total de masses d'eau du territoire. (Une masse d'eau est comprise dans le territoire si plus de 1 % de la masse d'eau est dans le territoire)
Sources	Données de la dernière évaluation de l'état des eaux DCE publiée sur le site internet de l'agence de l'eau (Données masse d'eau par masse d'eau)
Périodicité	L'évaluation de l'état des eaux est publiée tous les 6 ans lors de l'état des lieux DCE du bassin
Objectif environnemental associé	Gestion de la ressource en eau
Politique publique	Eau
Objectif stratégique	Restaurer les milieux aquatiques
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Directive cadre sur l'eau
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locales, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer	

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2013 ⁴ Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance	Constaté 2019 ⁵ Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE	Objectif 2026 ⁶ À renseigner par le territoire
Part des cours d'eau en bon état écologique (%)	58%	43%	60%

1⁴Avant-dernier état des lieux DCE disponible

2⁵Dernier état des lieux DCE disponible.

3⁶Possibilité de reprendre l'objectif de bon état écologique à échéance 2027 posé par le projet de SDAGE 2022-2027.

Indicateur 10 : Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés (avec gravats)

Intitulé	Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés (avec gravats)
Définition	Tonnage total de déchets ménagers et assimilés (DMA), y compris gravats, collectés annuellement sur le territoire, rapportée au nombre d'habitants
Unité	Kg / hab / an
Modalités de calcul	<p>Le résultat est obtenu par cumul des tonnages collectés par les déchetteries opérationnelles, c'est-à-dire des déchetteries qui ont été ouvertes au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul et celles des collectes opérationnelles, c'est-à-dire les services de collecte qui ont fonctionné au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul.</p> <p>Pour la production par habitant, la production totale du territoire est rapportée à la population légale au sens de l'INSEE.</p>
Sources	Base SINOE Ademe
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Économie circulaire, déchets et prévention des risques technologiques
Politique publique	Économie circulaire et circuits courts
Objectif stratégique	Réduire la production de déchets
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	<p>Feuille de route et loi anti-gaspillage pour une économie circulaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Réduire de 15 % de quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010 – Augmenter le réemploi et la réutilisation en vue d'atteindre l'équivalent de 5 % du tonnage des déchets ménagers en 2030 – Augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage afin d'atteindre 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 – Réduire le gaspillage alimentaire de 50 % d'ici 2025, par rapport à 2015, dans la distribution alimentaire et la restauration collective, et de 50 % d'ici 2030, par rapport à 2015, dans la consommation, la production, la transformation et la restauration commerciale – Réduire de 30 % les déchets non dangereux et non inertes mis en décharge en 2020 par rapport à 2010; et de 50 % en 2025 – Réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés mis en décharge à 10 % des quantités de déchets ménagers et assimilés produits en 2035.
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locales, le cas échéant contextualisées	<p>Au niveau national, la production de DMA est de 581 kg/hab en 2017. Hors gravats, la production de DMA est de 526 kg/hab.</p> <p>(Source : Ademe, janvier 2021 : <i>La collecte des déchets par le service public en France – Résultats 2017</i>)</p>

(territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2010 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance	Constaté 2019 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE	Objectif 2026 (*) À renseigner par le territoire
Tonnage annuel de DMA <i>dont gravats</i> collectés par habitant (kg/hab/an)	532,01	556,86	452
Tonnage annuel de DMA <i>hors gravats</i> collectés par habitant (kg/hab/an)	494,08	495,84	420

Indicateur 11 : Inventaire territorial d'émissions de polluants

Intitulé	Inventaire territorial d'émissions de polluants
Définition	Suivi annuel de la qualité de l'air au regard des émissions de polluants que sont les SO2, NOX, COVNM, PM2,5, et NH3
Unité	t
Modalités de calcul	Calcul à effectuer selon la méthode PCIT définie au niveau national
Sources	observatoires régionaux de l'énergie, du climat et de l'air
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre les pollutions
Politique publique	Prévention des risques et santé environnementale
Objectif stratégique	Réduire les émissions de polluants atmosphériques
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Plan national de réduction des émissions polluantes (décret n°2017-949 du 10 mai 2017): réduction des polluants par rapport aux émissions de 2005 – SO2 (objectifs : 2020 = -55 % / 2025 = -66 % / 2030 = -77 %) – NOx (2020 = -50 % / 2025 = -60 % / 2030 = -69 %) – COVNM (2020 = -43 % / 2025 = -47 % / 2030 = -52 %) – PM2,5 (2020 = -27 % / 2025 = -42 % / 2030 = -57 %) – NH3 (2020 = -4 % / 2025 = -8 % / 2030 = -13 %)
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locales, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer	

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2012 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance</i>	Constaté 2018 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE</i>	Objectif 2026 <i>À renseigner par le territoire</i>
Émissions annuelles de SO2 du territoire (t)	9,24	7,43	3,1
Émissions annuelles de NOx du territoire (t)	299	188	120
Émissions annuelles de	360	288	191

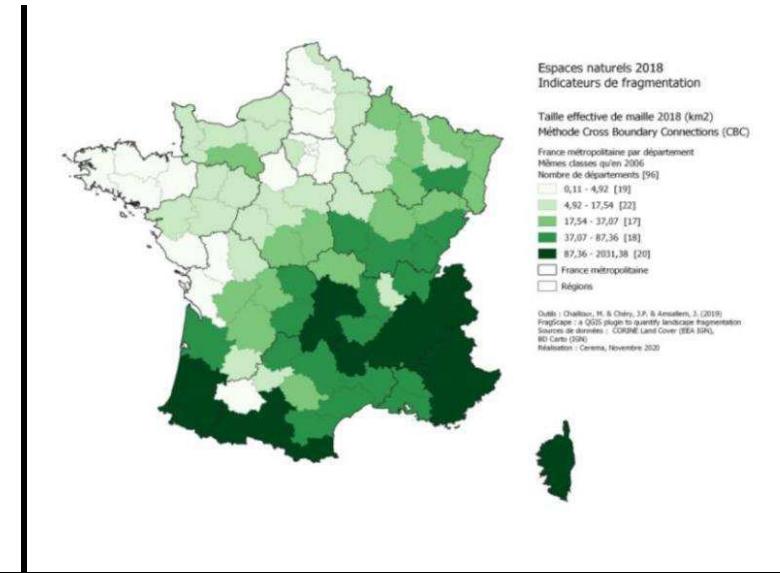
COVNM du territoire (t)			
Émissions annuelles de PM2,5 du territoire (t)	136	108	79
Émissions annuelles de NH3 du territoire (t)	659	669	606

Indicateur 12 : Fragmentation des milieux naturels

Intitulé	Fragmentation des milieux naturels
Définition	L'indicateur de fragmentation des espaces naturels mobilise la méthode de la taille effective de maille (méthode CUT ou CBC). Cette méthode qualifie la fragmentation du paysage et se base sur la probabilité que deux points choisis au hasard sur un territoire ne soient pas séparés par une barrière (route ou zone urbanisée par exemple), ce qui peut être interprété comme la possibilité que deux animaux de la même espèce puissent se rencontrer sur le territoire sans avoir à franchir un obstacle. La valeur de l'indicateur diminue avec un nombre croissant de barrières sur le territoire.
Unité	Km ² varie entre 0 (quand le territoire est totalement couvert par des infrastructures de transport et/ou des zones urbanisées, c'est-à-dire entièrement fragmenté) et la superficie totale du territoire d'étude Atotal (quand le territoire d'étude est sur un seul tenant non fragmenté).
Modalités de calcul	Somme des carrés des surfaces de l'ensemble des patchs du territoire d'étude (c'est-à-dire des morceaux d'espaces naturels non fragmentés) rapporté à la surface totale du territoire d'étude.
Sources préciser les sources des données locales permettant de renseigner cet indicateur	base de données sur l'occupation des sols pour identifier les espaces naturels et les éléments fragmentant : CORINE Land Cover à croiser avec la BD Carto de l'IGN pour les autres éléments fragmentant (routes, voies ferrées, canaux...) <i>Mise à disposition par le CEREMA – sous réserve</i>
Périodicité préciser la périodicité de mise à jour des données locales permettant de renseigner cet indicateur	CORINE Land Cover : Tous les 6 ans environ. (D'autres base de données d'occupation des sols à fréquence de mise à jour plus élevée pourraient être utilisées, comme OSO par exemple) BD Carto de l'IGN : mise à jour régulièrement et quasiment en continu
Objectif environnemental associé	Biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, protection des espèces
Politique publique	Préservation de la biodiversité, Trame verte et bleue
Objectif stratégique	Restaurer et renforcer la biodiversité végétale et animale via les continuités écologiques
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Action 39 du Plan biodiversité de 2018 : Viser la résorption de 20 des principaux points noirs (obstacles aux continuités écologiques) identifiés dans les schémas régionaux de cohérence écologique (SRADDET maintenant)
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	

Données de référence

Préciser si possible les moyennes nationales et/ou locales, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer



Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2012 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance	Constaté 2018 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE	Objectif 2026 (*) À renseigner par le territoire
Indicateur de fragmentation des milieux naturels (km ²)	95	93	93

(*) maintien car la fragmentation est principalement due au réseau routier.

Indicateur 13 : Artificialisation des espaces naturels, agricoles, forestiers

Intitulé	Artificialisation des espaces naturels, agricoles, forestiers
Définition (<i>sous réserve des modifications apportées par la loi Climat & Résilience</i>)	Consommation annuelle d'espaces naturels, agricoles ou forestiers par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale, afin de les affecter notamment à des fonctions urbaines ou de transport (Habitat, activités, commerces, infrastructures, équipements Publics...)
Unité	ha
Modalités de calcul	Somme des consommations annuelles d'espaces NAF sur les communes du territoire
Sources	Fichiers fonciers – données fiscales retraitées par le CEREMA https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/bases-donnees/les-fichiers-fonciers
Périoricité	annuelle
Objectif environnemental associé	Biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et forestiers
Politique publique	Lutte contre l'artificialisation des sols
Objectif stratégique	Réduire le rythme d'artificialisation des sols
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Plan national biodiversité : zéro artificialisation nette Loi de finances pour 2021 : diviser par deux le rythme d'artificialisation des sols d'ici 2030
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence <i>Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locales, le cas échéant contextualisées (Territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer</i>	

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2009 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance</i>	Constaté 2018 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE</i>	Objectif 2026 (*) <i>À renseigner par le territoire</i>
Consommation annuelle d'espaces NAF (ha)	24	4,4	4.5

Cet objectif doit être en cohérence avec les documents de planification en vigueur

Annexe : notice de la grille d'analyse des projets
CRTE – Mise en place d'une grille d'analyse ex-ante des actions sélectionnées

L'objectif du CRTE est notamment d'accompagner des actions les plus vertueuses en matière de transition écologique, qui devront :

- Respecter les obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET...) ;
- Traduire une ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...) ;
- Ne pas nuire à l'environnement en s'inspirant notamment de la démarche Eviter / réduire / compenser, et en maximisant les impacts positifs.

Les partenaires territoriaux peuvent s'appuyer sur une grille d'analyse ex-ante des impacts potentiels des actions, selon six objectifs environnementaux, issus du budget vert de l'Etat, et d'un objectif sociétal :

Lutte contre le changement climatique

Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels

Gestion de la ressource en eau

Économie circulaire, déchets ; prévention des risques technologiques

Lutte contre les pollutions

Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Impact sociétal (maintien ou création d'emploi vert...)

Cette grille est remplie par les porteurs de projets en complément de leur demande de financement. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision des services financeurs prenant en compte l'impact environnemental et sociétal potentiel de l'action. Il est souple et adaptable aux réalités territoriales. Les documents programmatiques locaux constituent en particulier des cadres de référence pour apprécier chaque action.

La grille est téléchargeable à ces adresses :

- Format Excel :

<https://www.communecter.org/upload/communecter/organizations/5ca1b2bb40bb4e9352ba351b/file/5fb1e0f690864da258b45b1/5fe0e5c66908642f0f8b45c9/201221modelisationgrilleanalyseconcourirTEVXLS.xlsx>

- Format Libre Office :

<https://www.communecter.org/upload/communecter/organizations/5ca1b2bb40bb4e9352ba351b/file/5fb1e0f690864da258b45b1/5fe0e5c66908642f0f8b45c9/201221modelisationgrilleanalyseconcourirTEVODS.ods>

Outil d'autoévaluation pour le maître d'ouvrage de l'action, cette visualisation :

- Participe au dialogue entre les parties prenantes au service d'une amélioration environnementale et sociétale des actions financées dans le cadre des CRTE ;
- Permet d'identifier les actions prioritaires et celles à améliorer avant leur inscription dans le contrat.

Pour aller plus loin, une appréciation globale de la contribution du CRTE à la transition écologique

Sur la base de ces auto-évaluations, de leurs visualisations et du dialogue avec les parties prenantes, les services de l'État sont en mesure d'établir une classification simple des actions, cumulative (nombre

d'actions ou montant de dépenses), et disposent d'une approche globale de la contribution du CRTE à la transition écologique :

Actions favorables (vert)

- Ayant un objectif environnemental principal ou participant directement à la production d'un bien ou service environnemental (éco-activité) ;
- Sans objectif environnemental en elles-mêmes, mais ayant un impact positif indirect avéré
- Favorables, mais à l'impact controversé en présence notamment d'effets de court terme favorables pouvant présenter un risque de verrouillage technologique à long terme.

Actions neutres (grises)

- Action sans effet significatif sur l'environnement ; information non disponible ou insuffisamment étayée pour déterminer un impact environnemental favorable ou défavorable.

Actions défavorables (brun)

De l'action vient une atteinte directe à l'environnement ou incite à des comportements défavorables à celui-ci.

Une action entrant dans la classification défavorable pourrait être intégrée dans le CRTE si :

- Elle répond à des besoins prioritaires, par exemple : la sécurité de la population, l'accès équitable aux services publics, la disponibilité de produits de première nécessité, etc. L'intérêt de la classification est de mettre en perspective l'action au sein du projet de territoire et du CRTE, de réduire ses impacts, de dialoguer autour des priorités et de la trajectoire du territoire en matière de transition écologique.
- L'impact à moyen terme est favorable au regard des objectifs climatiques, bien que l'action génère des atteintes à l'environnement à court terme. C'est par exemple, un cas fréquent pour les grands projets d'infrastructures de transports collectifs.

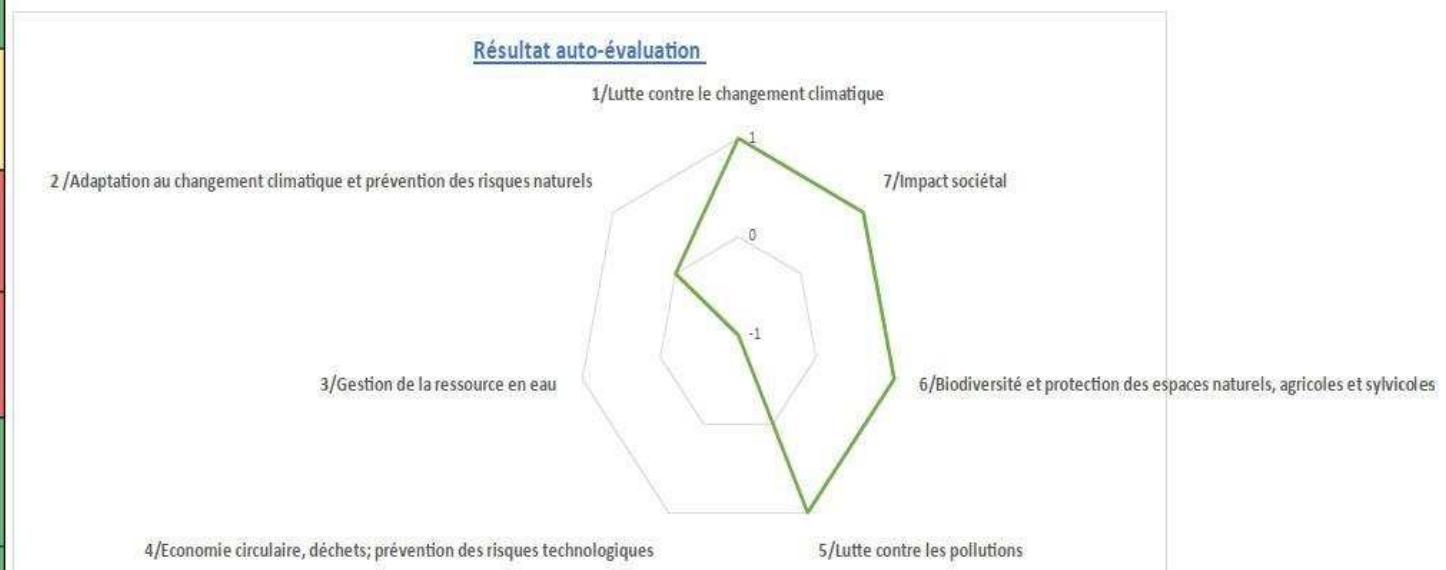
Pour toute question sur la grille d'analyse ex-ante et sa mise en œuvre :

contrats@anct.gouv.fr et mission-cte.datpa.ddd.cgdd@developpement-durable.gouv.fr

Annexe B - Exemple de la grille d'analyse ex-ante complété

Objectifs environnementaux	Résultat auto-évaluation
1/Lutte contre le changement climatique	1
2 /Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	0
3/Gestion de la ressource en eau	-1
4/Economie circulaire, déchets; prévention des risques technologiques	-1
5/Lutte contre les pollutions	1
6/Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	1
7/Impact sociétal	1

Signification des notes :
+1 = impact positif
0 = Impact neutre
-1 = impact négatif



FICHE CHANTIER n°
INTITULE FICHE CHANTIER

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :	<input type="checkbox"/> cohésion territoriale <input type="checkbox"/> ancrage local de l'économie <input type="checkbox"/> transition écologique <input type="checkbox"/> résilience sanitaire <input type="checkbox"/> préservation du patrimoine <input type="checkbox"/> usage du numérique <input type="checkbox"/> transfrontalier/interterritorial
Descriptif du chantier	<p>Enjeux :</p> <p>Etat d'avancement réflexion projet :</p> <p>Valeur ajoutée / Bénéfice du chantier / finalités :</p> <p>Activités clés (indispensables pour le développement du chantier) :</p> <p>Pistes à investiguer :</p>
Ecosystème d'acteurs (Partenaires à associer niveau local, régionale et au-delà)	
Ressources clés (principales ressources nécessaires au développement du chantier)	
On aura réussi si ... (quelle est la promesse du chantier ?)	
Bénéfice(s) du chantier pour les différentes parties prenantes	
Incertitudes liées à la conception et déploiement du chantier	
Pilotage du chantier	
Paniers de projets et modes opératoires	
Fiches projets	Références des fiches projets attachées au chantier
Date élaboration fiches chantier	
Date dernière mise à jour	

Intitulé projet

Fiche projet n° 21 001

Référence fiche chantier <i>(le cas échéant)</i>	
Maitre d'ouvrage	<p>Nom</p> <p>Nature : <input type="checkbox"/> mairies <input type="checkbox"/> communautés de communes <input type="checkbox"/> Pays/PETR et syndicats <input type="checkbox"/> autre :</p> <p>Adresse :</p> <p>Nom du représentant légal :</p> <p>Qualité du représentant légal :</p>
Programme / contrat	<p><input type="checkbox"/> POCE <input type="checkbox"/> Territoire d'industrie <input type="checkbox"/> Action cœur de ville/ville moyenne <input type="checkbox"/> Contrat de ruralité</p> <p><input type="checkbox"/> contrat local de santé <input type="checkbox"/> autres :</p>
Orientations / thématiques / priorités stratégiques :	<p><input type="checkbox"/> cohésion territoriale <input type="checkbox"/> ancrage local de l'économie <input type="checkbox"/> transition écologique <input type="checkbox"/> résilience sanitaire <input type="checkbox"/> préservation du patrimoine <input type="checkbox"/> usage du numérique <input type="checkbox"/> transfrontalier/interterritorial</p>
Adresse postale du projet	
Descriptif du projet	
Impact socio-économique et environnemental	
Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ?	
Acteurs/ressources du territoire associés au projet	
Échéancier des réalisations	<p>Date de début des travaux :</p> <p>Fin prévisionnelle des travaux :</p> <p>Date de délibération sur le projet :</p>
Etat d'avancement	

Plan de financement

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres			
Montant total du projet			

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement			20% ou 30% si chef de filât
Montant total des recettes			

Date fiche action (*dernière mise à jour*):

ⁱ à l'exception de la commune de Joinville

ⁱⁱ travaux ANC, hors champ action communautaire, la CCBJC est compétente seulement sur les contrôles et les diagnostic vente.